

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 97 (1961)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

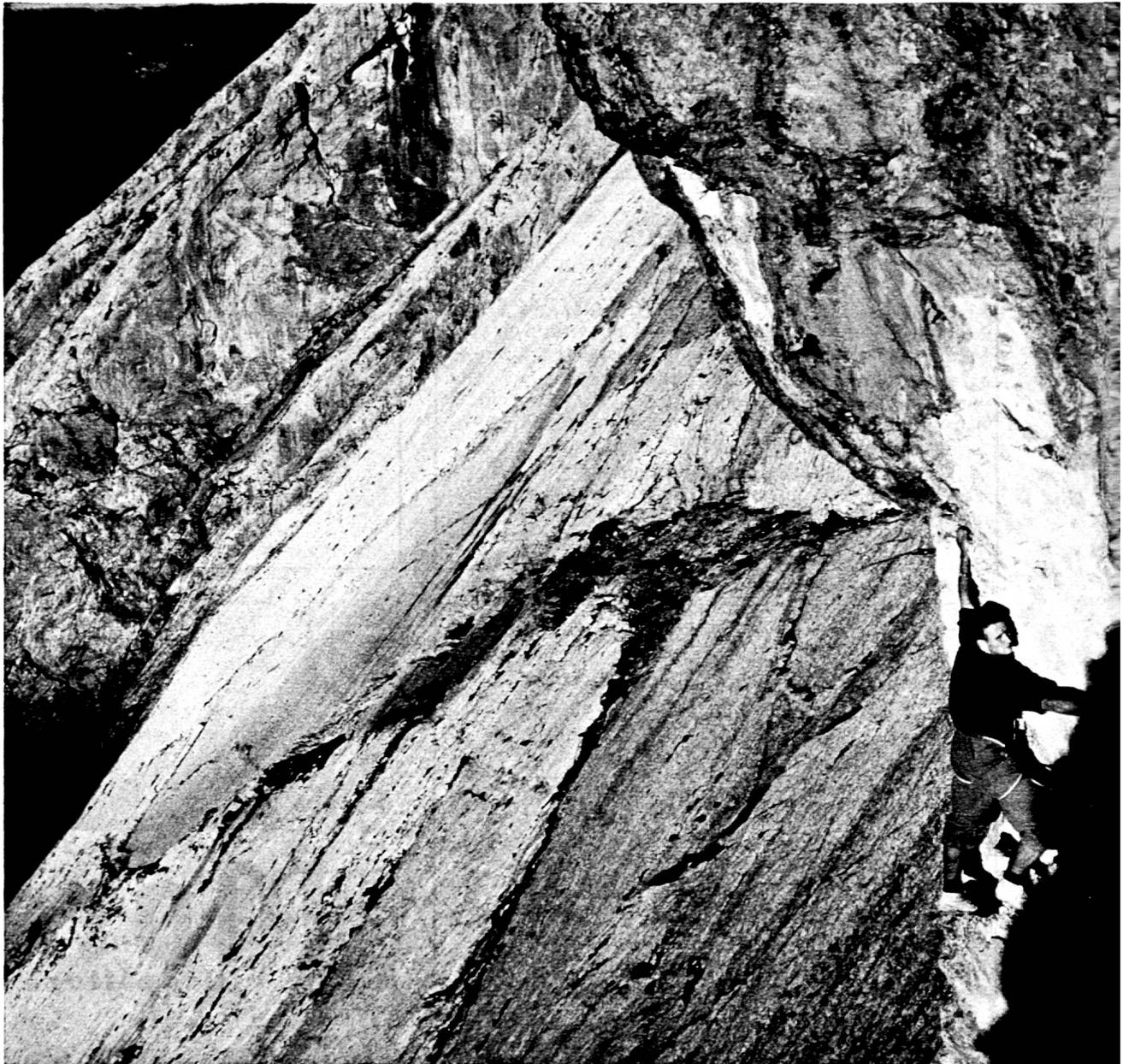
Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

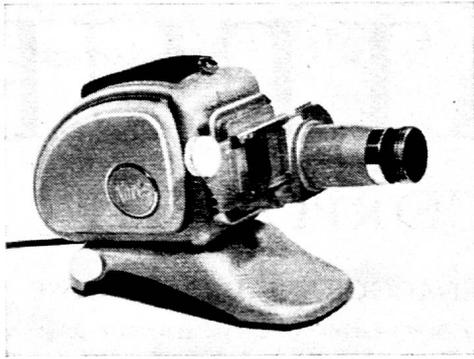
ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables : Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.. • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Les miroirs d'Argentine et leurs légendes



PROJECTEURS SCOLAIRES

pour films fixes en bandes ou vues dias.
24 X 36 sous cadres 5 X 5
pour l'enseignement ou familles.

Conditions spéciales au corps enseignant.

**Demandez notre prospectus spécial
pour corps enseignant**

PHOTO POUR TOUS

5, boulevard Georges-Favon, **Genève**
(angle rue du Stand)

POUR GRANDS ET PETITS
un

choix étonnant de courses

par les Chemins de fer veveysans

Vevey - Châtel-St-Denis

Vevey - Blonay - Chamby

Vevey - Les Pléiades (1400 m.)

Demandez le dépliant avec carte
et 8 projets de courses

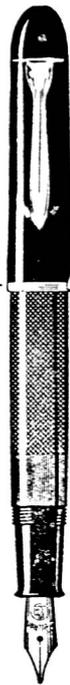
Hôtel-Restaurant
A LA HALTE DES AMIS

LES EMIBOIS

(Franches-Montagnes)

Séjour de vacances - Cuisine soignée - Belles
chambres avec eau courante - Arrangements pour
écoles et sociétés.

Tél. (039) 4 52 51 Famille Aubry.



Des professeurs toujours plus nombreux

acquièrent la conviction qu'un bon
stylo a sa place à l'école aussi.

Il importe naturellement que l'éco-
lier dispose d'un instrument à écrire
robuste, techniquement parfait. La
plume doit en être souple et obéir
sans peine à la pression de la main
enfantine.

Grâce à sa pompe à piston éprou-
vée avec mécanisme à différentiel,
à ses nouvelles rainures compensa-
trices empêchant les pâtés et à sa
plume (qu'on peut obtenir en diffé-
rentes largeurs), le Pelikan 120 ré-
pond dans une large mesure à ces
exigences.

Prix : Fr. 12.50.

Pelikan 120

En vente dans les bons magasins de la branche.



Pour vos imprimés **une adresse**

Corbaz s.a. **Montreux**



Visitez

Morat

la ville pittoresque

Pour une belle

course scolaire

NUMERO SPECIAL

consacré à la S.P.R.

Quelques mots sur la Société pédagogique de Suisse romande

La Société pédagogique de la Suisse romande marche allégrement vers son centenaire. Tandis que nos collègues de la Suisse allemande avaient, déjà en 1849, jeté les bases d'une *Société suisse des instituteurs*, les romands étaient restés à l'écart de ce mouvement. Mais, en octobre 1862, à l'occasion d'une assemblée générale à Berne, une convocation était adressée par le *Lehrerverein* aux membres du corps enseignant romand, les invitant à participer à la réunion. « Parmi nos membres, disait cette convocation, il y a des représentants de toutes les parties de notre patrie : catholiques et protestants, instituteurs et professeurs y ont été légés ensemble dans la plus parfaite harmonie, animés qu'ils étaient d'un seul sentiment : le bien des écoles. Venez renforcer nos rangs dans cette œuvre toute patriotique d'union qui fera notre force. »

Neuchâtelois et Fribourgeois furent particulièrement sensibles à cet appel et de nombreux instituteurs romands se rendirent à Berne ; ils y furent impressionnés par le travail accompli et par la cohésion montrée par leurs collègues suisses-allemands. Mais l'obstacle de la langue leur parut insurmontable pour leur permettre d'adhérer au *Schweizerischer Lehrerverein*. C'est pourquoi ils pensèrent à créer entre eux une association analogue. En octobre 1863, un comité d'initiative présidé par F. Villommet et dont le secrétaire était Suma Droz, adressait une circulaire à tous les instituteurs romands pour fonder une association pédagogique qui réunirait les instituteurs de langue française. Le 24 janvier 1864, à Yverdon, les délégués neuchâtelois, vaudois, fribourgeois et jurassiens bernois discutèrent des statuts d'une *Société pédagogique de la Suisse romande*. En septembre de la même année, elle était définitivement constituée à Neuchâtel et le premier numéro de l'« Educateur » paraissait le 1er janvier 1865, sous la direction d'Alexandre Daguët, de Fribourg.

Le premier congrès se réunit à Fribourg en août 1866. Parmi les questions qui avaient été soumises à l'étude des sections cantonales je relève celle-ci, qui nous semble singulièrement actuelle : *Y aurait-il avantage à ce que ces manuels* (destinés à l'enseignement primaire) *fussent rédigés d'une façon uniforme dans les différents cantons de la Suisse romande ?*

Je n'ai pas l'intention de rappeler ici l'histoire de notre SPR. Constatons que, dès le début — et c'est, je pense, rendre un bel hommage à la sagesse de ses fondateurs — notre organisation a créé les éléments essentiels qui constituent encore aujourd'hui les moteurs de notre fédération et qui lui ont permis, au cours d'un siècle, de poursuivre son œuvre de rassemblement des bonnes volontés dans le domaine de la pédagogie romande, où bien souvent les frontières inter-cantonales se sont révélées difficilement perméables : un comité central choisi alternativement dans chacun des groupements cantonaux constituant la SPR ; un congrès se réunissant d'abord tous les 2, puis 3, puis 4

ans ; un journal, l'« Educateur », dont la forme, le contenu et l'organisation ont passablement varié au cours des ans.

* * *

La souveraineté cantonale dans le domaine scolaire a éloigné jusqu'ici des préoccupations de notre association centrale les problèmes revendicatifs concernant les traitements. Sans doute, la vertu de l'exemple, l'échange de documentation, l'emploi de statistiques et d'arguments employés dans un canton voisin, tout cela a apporté, à maintes reprises aux dirigeants des associations cantonales un appui précieux dans leur lutte pour l'amélioration des conditions matérielles de leurs membres ; cependant jusqu'ici une intervention directe de la SPR auprès d'un de nos gouvernements cantonaux pour une question de traitement n'a encore, à ma connaissance, jamais été envisagée. D'une façon générale, nos congrès se sont contentés de recommander aux cantons de faire participer de façon plus active les représentants de nos associations à la gestion de l'école : choix de manuels, fixation des programmes et des plans d'études, préparation du corps enseignant, etc.

Mais le fait que la Suisse romande, territoire minuscule, est compartimentée encore en cinq entités politiques strictement séparées dans le domaine de l'instruction publique a rendu plus nécessaire l'œuvre à laquelle, dès ses premiers pas, la SPR s'est vouée : celle d'unir, par-dessus ces divisions politiques et administratives, les membres du corps enseignant, de les inciter, par des contacts personnels, par des études entreprises à l'occasion des congrès, par la publication d'un journal auquel tous sont associés, à envisager de mettre en commun les soucis que leur créent les problèmes qui se posent à l'Ecole romande et « à tendre, par tous les moyens possibles, au progrès de l'éducation et de l'instruction dans la Suisse romande ».

Cette œuvre, la SPR l'a entreprise et la continue avec foi et persévérance. Tous ceux qui se sont occupés une fois ou l'autre, de près ou de loin, de faire triompher devant nos autorités une revendication quelconque, savent que, pour aboutir, il faut d'abord faire

sommaire

Partie corporative : Quelques mots sur la Société pédagogique de la Suisse romande. — Statuts de la SPR. — Règlement de l'« Educateur ». — Règlement de la Guilde de documentation. — Monographie de la SPR. — La SPR et les sections cantonales. — Rapport SPR pour l'exercice 1960-61. — Comptes SPR. — Documentation scolaire. — Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse. — Unesco, poste d'assistance technique. — Genève. Exposition 1961. — Neuchâtel. Du rapport du DIP sur l'exercice 1960.

preuve d'une inlassable patience, et que souvent il faut des mois et même des années pour entrevoir la réalisation de demandes quelquefois bien modestes. Sur le terrain intercantonal, c'est par décennies qu'il faut compter pour vaincre le scepticisme des uns, bousculer la routine des autres, émouvoir l'opinion publique, agir sur les autorités responsables. N'oublions pas de plus qu'un problème n'est jamais résolu définitivement, que les solutions les plus sages ne sont bien souvent que transitoires et que ce qu'une génération tient pour acquis est remis en discussion par la génération suivante.

Non seulement les hommes changent, mais les circonstances se modifient. Actuellement on tend à charger l'école de tâches de plus en plus nombreuses et les exigences qu'on lui impose sont de plus en plus impérieuses ; les problèmes qu'on lui demande de résoudre ne se présentent plus avec la sage lenteur du bon vieux temps, mais ils réclament des réponses urgentes et il faut les examiner à peu près tous à la fois. Notre organisation politique et administrative, par ses divisions, ses incohérences, son esprit de clocher, constitue bien souvent un obstacle sérieux à des réponses logiques, coordonnées.

Et aux yeux des autorités fédérales, des grandes associations économiques ou culturelles, la SPR apparaît comme le représentant qualifié du corps enseignant

romand. Est-elle vraiment outillée pour jouer ce rôle ? Est-elle à même de renseigner, de façon approfondie, l'ensemble de ses membres sur les éléments des problèmes ? Est-elle capable de solliciter et de réunir leurs avis, leurs expériences ? Et d'autre part, il faudrait que ses dirigeants puissent consacrer beaucoup plus de temps à l'étude des problèmes posés, recueillir une documentation, prendre des décisions mûrement réfléchies.

Les occupations professionnelles, les soucis familiaux, les obligations sociales sont aussi pressantes. Et les questions s'accumulent, les détails réclament une mise au point alors que l'essentiel paraît négligé. On fait confiance au comité, aux responsables, mais on ne les suit guère.

* * *

Le présent numéro, consacré spécialement à la SPR, doit renseigner nos membres sur l'état actuel de notre société, sur son organisation, sur ses possibilités. C'est un sujet aride. Est-ce trop demander à chacun de faire l'effort nécessaire de se mettre au courant du fonctionnement de notre société ?

Notre but serait pleinement atteint si cela pouvait susciter chez quelques-uns — et pourquoi pas chez tous ? — un désir accru de collaboration. G. W.

Statuts de la Société pédagogique de la Suisse romande

I. Buts et organisation.

Article premier. — La Société pédagogique de la Suisse romande (SPR) a pour but de resserrer les liens qui unissent les membres du corps enseignant, d'étudier toutes les questions se rattachant à leur activité pédagogique et à leurs intérêts généraux, et de tendre, par tous les moyens possibles, au progrès de l'éducation et de l'instruction dans la Suisse romande.

Elle est une fédération des sections suivantes :

- a) Société pédagogique neuchâteloise (SPN) ;
- b) Société pédagogique vaudoise (SPV) ;
- c) Société pédagogique jurassienne (SPJ) ;
- d) Union des instituteurs primaires genevois (UIPG Messieurs) ;
- e) Union des institutrices primaires genevoises (UIPG Dames) ;
- f) Union amicale des écoles enfantines (UAEE) ;
- g) Union pédagogique protestante valaisanne (UPPV).

D'autres sociétés pédagogiques, sans caractère politique ou religieux, pourront être admises par l'assemblée des délégués, sur préavis du comité central.

Art. 2. — Les buts de la SPR sont atteints en particulier par :

- a) la publication de l'« Educateur », contenant une partie pédagogique et une partie corporative ;
- b) la discussion dans des réunions périodiques régulières de questions scolaires et éducatives (congrès) ;
- c) l'administration d'une caisse de secours et de toute autre institution créée dans l'intérêt de ses membres ;
- d) la nomination d'une commission chargée d'étudier un choix de lectures pour la jeunesse et les bibliothèques populaires ;
- e) l'organisation de voyages d'études ;
- f) l'organisation de cours de vacances ;

g) l'entretien de relations contractuelles et amicales avec les sociétés similaires suisses ou étrangères.

Art. 3. — La société se compose :

- a) des membres reconnus par les sections ;
- b) de membres individuels n'ayant pas la possibilité d'appartenir à une section ;
- c) de membres d'honneur. Ce titre peut être conféré aux personnes qui ont rendu des services signalés à la cause de l'Ecole. Les membres d'honneur sont exonérés de la cotisation.

II. Administration.

Art. 4. — Dans la règle, la SPR se réunit tous les quatre ans en congrès scolaire, organisé à tour de rôle par les sections cantonales.

Art. 5. — Les organes de la SPR sont :

- a) l'assemblée des délégués ;
- b) le comité central.

III. Assemblée des délégués.

Art. 6. — L'assemblée des délégués est constituée par les délégués des sections ; chaque section nomme deux délégués, plus un par cent membres actifs et fraction supérieure à cinquante. Les frais de déplacement sont à la charge des sections qu'ils représentent.

Art. 7. — Les attributions de l'assemblée des délégués sont :

- a) nomination pour quatre ans du comité central selon art. 9 et 10 ;
- b) approbation de la gestion du CC, des comptes de la SPR et du comité d'organisation du congrès, vérifiés par les représentants des sections ;
- c) fixation de la cotisation ;
- d) fixation du traitement du ou des rédacteurs et de l'allocation au président, au secrétaire et au trésorier ;
- e) révision des statuts ;
- f) réception de nouvelles sections ;

g) nomination de membres d'honneur, sur préavis du CC ;

h) adoption des conventions liant la SPR à d'autres groupements ;

i) désignation du siège du prochain congrès ;

k) adoption du ou des sujets à mettre à l'étude pour le congrès ;

l) fixation, sur présentation d'un budget, de l'allocation des sections au comité d'organisation du congrès.

Art. 8. — L'assemblée des délégués se réunit au moins deux fois dans chaque période administrative de quatre ans ; une de ces séances a lieu lors du congrès. Deux sections ou le cinquième des délégués peuvent demander la convocation d'une assemblée des délégués.

Lorsqu'il y a nécessité, les délégués peuvent être consultés par correspondances ; en ce cas, les décisions ont la même valeur que si elles étaient prises en assemblée.

IV. Comité central.

Art. 9. — Le comité central se compose d'un président, d'un ou de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et du ou des rédacteurs du journal, nommés par l'assemblée des délégués.

La nomination du président, du ou des vice-présidents et du secrétaire se fait sur présentation de la ou des sections du canton où doit se réunir le prochain congrès.

Dans les cantons où existent plusieurs sections, celles-ci désignent en commun les membres à proposer pour le CC.

Le nouveau CC entre en fonctions le 1er janvier qui suit sa nomination.

En cas de vacances dans le CC (réserve faite des rédacteurs et du trésorier), la section directrice pourvoit au remplacement.

Art. 10. — Le ou les rédacteurs du journal et le trésorier sont nommés pour la période administrative de quatre ans ; ils sont immédiatement rééligibles.

En cas de vacance, ils sont remplacés provisoirement par les soins du CC.

Art. 11. — Les attributions du CC sont :

a) direction et administration de la société, de la Caisse de secours et de toute autre institution créée par la SPR ;

b) convocation et direction de l'assemblée des délégués ;

c) admission de membres individuels, sur préavis, s'il y a lieu, de la section de domicile des candidats ;

d) préavis sur l'admission de nouvelles sections et la nomination de membres d'honneur (art. 1 et 3, c) ;

e) nomination de la Commission de lectures (art. 2,

f) élaboration des règlements d'application des présents statuts ;

g) préavis sur le choix des sujets à traiter aux congrès ;

h) étude des améliorations à apporter au journal.

Art. 12. — Le CC prend les mesures nécessaires à la réalisation des buts de la société. Il entretient des relations avec les autres associations pédagogiques.

Art. 13. — Le président de la SPR est président effectif du congrès. La ou les sections du canton où a lieu le congrès en nomment le comité d'organisation. Celui-ci en a la responsabilité financière, sous réserve de l'art. 7, litt. 1.

V. Journal.

Art. 14. — La SPR assure la publication d'un journal officiel obligatoire, selon règlement spécial.

VI. Cotisations.

Art. 15. — Chaque section paie à la caisse de la SPR une cotisation annuelle calculée sur son état nominatif arrêté au 31 décembre ; le montant individuel en est fixé pour quatre ans par l'assemblée des délégués réunie lors du congrès.

VII. Caisse de secours.

Art. 16. — La Caisse de secours est alimentée par :

a) une partie des bonis d'exercice ;

b) des dons et legs.

Les secours à accorder sont fixés par le comité central.

VIII. Admissions. Démissions.

Art. 17. — L'admission des sections est faite par l'assemblée des délégués, sur préavis du comité central. — Les démissions doivent être adressées au comité central six mois au moins avant l'assemblée statutaire des délégués réunie lors du congrès.

IX. Revision des statuts.

Art. 18. — Toute section qui désire modifier les présents statuts doit faire parvenir ses propositions au CC qui les transmettra à l'assemblée des délégués avec son préavis.

X. Dissolution.

Art. 19. — La dissolution de la SPR ne peut être décidée que par les trois quarts des délégués réunis en assemblée convoquée à cet effet.

Art. 20. — En cas de dissolution, les archives sont conservées au Musée scolaire cantonal vaudois ; les fonds sont déposés en banque en vue de la reconstitution d'une SPR et gérés par les soins de la section la plus nombreuse.

Ainsi voté par l'assemblée générale dans sa séance du 13 juin 1936.

La Chaux-de-Fonds, le 12 septembre 1936.

Pour le bureau romand :

Le secrétaire,
Armand Toffel.

Le président,
Julien Rochat.

Règlement de l'«Educateur» et cahier des charges des rédacteurs

1. L'« Educateur » est l'organe officiel et obligatoire de la SPR.

2. Il paraît 46 ou 48 fois par année, chaque samedi matin, sauf en juillet et en août, où il paraît tous les 15 jours.

3. L'« Educateur » comprend deux parties : la partie corporative et la partie pédagogique. Chacune d'elles est placée sous la direction d'un rédacteur. Si un seul rédacteur devait être désigné pour les deux parties, les dispositions du présent règlement seraient interprétées en conséquence.

4. Les deux rédacteurs sont responsables de la partie du journal qui leur incombe. Leur responsabilité n'est toutefois engagée que dans la mesure où elle n'est pas assumée par les auteurs des articles et des communications, ou par les comités de la SPR et de ses sections.

5. Dans la règle, la première moitié du journal est réservée à la partie corporative et la seconde à la partie pédagogique. Toutefois cet équilibre peut être incidemment rompu par entente entre les rédacteurs, ou définitivement par décision du comité central.

6. La partie corporative publie des articles pour la défense des intérêts matériels, intellectuels et moraux des membres de la SPR, renseigne ses lecteurs sur l'activité des sections ainsi que sur le mouvement corporatif des corps enseignants suisses et étrangers.

7. A cet effet, il publie en particulier :

- 1) Les communications du comité central de la SPR.
- 2) Des renseignements concernant les associations en relation avec la SPR.
- 3) Des informations pouvant intéresser le corps enseignant romand.
- 4) Une revue suisse et étrangère.
- 5) Une tribune libre.
- 6) Les chroniques des sections.
- 7) Eventuellement des variétés ou glanures historiques.

8. Les chroniques des sections sont rédigées par un correspondant désigné par chaque section. Ces correspondants sont responsables des articles qu'ils publient. Toutefois le rédacteur de la partie corporative peut différer ou refuser la publication d'un article ou d'une partie d'article qu'il jugerait contraire aux intérêts du corps enseignant ou susceptible d'introduire une polémique désagréable. Dans ce cas, il en avise le correspondant et, en cas de contestation, c'est le comité de la section qui décide si l'article paraîtra ou non.

9. La place réservée à chaque section correspond à l'importance numérique de ses membres, sans que ce principe puisse être considéré comme une règle absolue.

10. La tribune libre est à la disposition des membres de la SPR. Le rédacteur de la partie corporative se réserve le droit de refuser des articles violents ou tendancieux ; il veille à éviter des polémiques revêtant un caractère personnel et peut clore le débat en tout temps. Le recours au comité central reste réservé.

11. La partie corporative publie, à bien plaisir et si la place le permet, des convocations, communications ou comptes rendus émanant d'association intéressant le corps enseignant.

12. La partie pédagogique publie des études pédagogiques et tient ses lecteurs au courant du mouvement des idées dans le domaine de l'éducation et de l'instruction. Elle s'inspire essentiellement des besoins de l'école publique romande. Un certain nombre de pages sont réservées à la « partie pratique », c'est-à-dire à orienter par des directions, des modèles, des exemples, des textes, des exercices, etc., l'enseignement des diverses disciplines du programme des écoles primaires. Elle publiera aussi des bibliographies d'ouvrages pédagogiques, de manuels d'enseignement ou de livres reçus.

13. Les rédacteurs font la mise en page, renvoient les épreuves définitives et donnent le bon à tirer à temps pour que les lecteurs puissent recevoir le journal le samedi.

14. A la fin de chaque année civile, le trésorier et les deux rédacteurs font la répartition des honoraires aux collaborateurs et correspondants, suivant les instructions du comité central.

15. Sur le désir du comité central ou du rédacteur de la partie pédagogique il pourra être constitué un comité de rédaction qui collaborera avec le dit rédacteur. Ce comité comprendra trois membres désignés par le comité central. Il se réunira d'ordinaire une fois par trimestre pour fixer l'orientation à donner à la partie pédagogique du journal, apprécier les articles publiés, préparer un plan de la matière à publier et examiner les suggestions qui lui seraient adressées.

16. Une Commission administrative du journal formée du comité central SPR, des présidents des sections, des correspondants des sections, du comité de rédaction et des rédacteurs sera réunie une fois par an pour discuter de la marche du journal. Les sections prendront à leur charge les frais de cette réunion pour leurs présidents et correspondants. Les rédacteurs présenteront à cette commission administrative un rapport sur leur activité.

17. Le comité central SPR est l'autorité de recours. Il est saisi de tous les différends qui peuvent surgir au sujet de l'« Educateur » et les tranche en dernier ressort.

Le présent règlement a été adopté par le comité central en date du 10 janvier 1937.

Le président : G. WILLEMIN.

Le secrétaire : Ch. Duchemin.

Règlement de la Guilde de documentation de la SPR

Article premier. — La Guilde de documentation (ci-après désignée Guilde) est une institution de la Société pédagogique de la Suisse romande. Elle édite, pour le compte de cette dernière, du matériel de documentation et d'enseignement.

- Art. 2.* — La Guilde relève, dans l'ordre,
— de la commission de la Guilde,
— du comité central de la SPR,
— et de l'assemblée des délégués de la SPR.

- Art. 3.* — La *Commission de la Guilde* est formée
— du président de la SPR,
— d'un directeur,
— d'un administrateur,
— du caissier de la SPR ou du caissier particulier de la Guilde,
— d'un représentant de chaque section cantonale.

Art. 4. — A l'exception du président de la SPR et des délégués cantonaux, les membres de la commission de la Guilde sont élus pour une période de quatre ans par le comité central de la SPR, sous réserve d'approbation par l'assemblée des délégués. Ils sont rééligibles.

Art. 5. — Le comité central de la SPR fixe les honoraires à verser annuellement au directeur, à l'administrateur et au caissier de la Guilde, sous réserve d'approbation par l'assemblée des délégués.

Art. 6. — Outre la liquidation des affaires courantes qui ne ressortissent pas expressément aux fonctions particulières du directeur, de l'administrateur ou du caissier de la Guilde, la commission décide en matière d'édition.

Art. 7. — La commission de la Guilde présente, chaque année, au comité central de la SPR, un compte annuel de sa gestion, comprenant notamment un état de fortune et un inventaire de ses stocks.

Art. 8. — La modification du présent règlement et la dissolution de la Guilde relèvent de l'assemblée des délégués.

En cas de dissolution de la Guilde, l'assemblée des délégués prend toutes dispositions utiles concernant les fonds et les stocks de cette institution.

Art. 9. — Le présent règlement entre en vigueur le 1er mars 1960.

Au nom de l'assemblée des délégués de la SPR :
 Le président, Le secrétaire,
 Ad. Perrot. A. Paroz.

Ce règlement a été adopté par l'assemblée des délégués de la SPR dans sa séance du 20 février 1960 à Yverdon.

merci...

merci...

L'administration des journaux d'enfants

« L'ECOLIER ROMAND » (10 à 14 ans)

« CADET ROUSSEL » (6 à 10 ans)

tient à exprimer sa vive gratitude au corps enseignant qui veut bien soutenir, en les diffusant dans les classes, les revues enfantines éditées par Pro Juventute. Elle est particulièrement reconnaissante aux maîtres et maîtresses de leurs critiques, de leurs suggestions ou de leur collaboration aux journaux.

Monographie de la Société pédagogique de la Suisse romande

I. NOM DE L'ASSOCIATION

1. Société pédagogique de la Suisse romande (SPR).

II. HISTORIQUE

1. Année de la fondation : 1864.

III. STRUCTURE DE LA SOCIÉTÉ

1. La SPR est une fédération des sections suivantes :

- a) Société pédagogique neuchâteloise (SPN).
- b) Société pédagogique vaudoise (SPV).
- c) Société pédagogique jurassienne (SPJ).
- d) Union des instituteurs genevois (UIG),

elle-même divisée en

- UIG - Messieurs,
- UIG - Dames,

Union amicale des écoles enfantines (UAEE).

e) Union pédagogique protestante valaisanne (UPPV).

2. L'article premier des statuts stipule, en outre, que d'autres sociétés pédagogiques sans caractère politique ou religieux peuvent être admises au sein de la SPR par l'assemblée des délégués, sur préavis du CC.

IV. EFFECTIF DES MEMBRES

1. Effectif total au 31 mars 1961 : 3548 membres, dont :

SPN	402
SPV	1902
SPJ	680
UIG - Messieurs	172
UIG - Dames	280
UAEE	95
UPPV	17
	3548

2. Les membres des sections cantonales sont membres d'office de la SPR.

3. Les membres de la SPR sont uniquement des enseignants. Ils exercent leurs fonctions dans l'enseignement public, au niveau de l'enseignement primaire principalement et, partiellement, pré-primaire, secondaire et supérieur.

4. L'association admet tous les enseignants sans distinction de sexe, de race, de religion ou de parti politique.

V. ORGANES

Les organes de la SPR sont :

1. L'assemblée des délégués.

a) Elle se réunit au moins deux fois dans chaque période administrative de quatre ans ; une des séances a lieu lors du congrès.

b) Nombre des délégués au 31 mars 1961 : 2x — N

2. Le comité central.

a) Il est composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire, d'un trésorier et des deux rédacteurs de l'« Educateur ».

b) Les deux rédacteurs de l'« Educateur » et le trésorier sont les trois membres permanents du comité central.

c) Le président, les deux vice-présidents et le secrétaire sont les quatre membres non permanents du comité central. Ils constituent le bureau de la SPR, sont élus pour une période administrative de quatre ans, ne sont pas rééligibles et sont choisis dans le canton où doit se réunir le prochain congrès.

3. Le bureau.

4. La conférence des présidents de sections.

Elle fonctionne à titre d'organe consultatif.

5. Les commissions.

Pour remplir certaines tâches particulières, la SPR a constitué les commissions suivantes :

- a) Commission pour le choix des lectures.
- b) Commission du film fixe, des clichés et du cinéma.
- c) Commission des moyens d'enseignement.

VI. BUTS ET ACTIVITÉS

1. Resserrer les liens qui unissent les membres du corps enseignant.

2. Etudier toutes les questions se rattachant à leur activité pédagogique.

3. Tendre par tous les moyens possibles au progrès de l'éducation et de l'instruction.

4. Publier un hebdomadaire et ses suppléments.

40. L'« Educateur ».

a) *Organe* hebdomadaire de la SPR, publié en français et composé d'une partie corporative, le « Bulletin », et d'une partie pédagogique générale, l'« Educateur ». Les rapports annuels d'activité de la SPR, ceux des sections cantonales, ainsi que les rapports financiers sont publiés dans cet organe.

b) *Tirage* : 4100 exemplaires, 45 à 46 fois par an.

c) *Adresse des rédacteurs* :

« Educateur » : André Chabloz, 9, chemin des Clochetons, Lausanne.

« Bulletin corporatif » : Gustave Willemin, case post. 3, Genève-Cornavin.

d) *Administration, abonnements et annonces* :

Imprimerie Corbaz S.A., pl. du Marché 7, Montreux. CCP II b 379.

e) *Prix de l'abonnement annuel* :

Suisse : 15 fr. 50 ; étranger : 20 fr.

41. Le « Bulletin bibliographique ».

a) Supplément trimestriel de l'« Educateur » publié par la Commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse ainsi qu'aux bibliothèques scolaires et populaires.

b) Le « Bulletin bibliographique » paraît encarté dans l'« Educateur ».

5. Etudier et discuter, dans les réunions périodiques régulières (congrès) des questions scolaires et éducatives.

50. Congrès.

a) Dans la règle, la SPR se réunit tous les quatre ans en congrès organisé à tour de rôle par les sections cantonales.

b) Les cinq derniers congrès de la SPR se sont déroulés dans les villes indiquées ci-dessous et ont traité des sujets suivants :

1942, Genève : Comment préparer la jeunesse suisse à ses devoirs civiques.

1946, Delémont : Droits et devoirs de la société à l'égard de l'enfant.

1950, Lausanne : Ecole publique et éducation nouvelle.

1954, Neuchâtel : Relations entre les autorités et le corps enseignant.

1958, Genève : L'école et le monde moderne.

Prochain congrès :

1962, Bienne : Vers une Ecole romande.

6. Administrer une caisse de secours.

7. Organiser des voyages.

8. Organiser des cours de vacances.

9. Administrer un service de placement, en Suisse de jeunes gens du pays et de l'étranger.

10. Editer du matériel d'enseignement.

100. Guilde de documentation.

a) *La Guilde* de documentation est une institution de la SPR. Elle édite du matériel de documentation et d'enseignement.

b) *Liste des publications* : Voir p. 294 de ce numéro.

c) *Administration* : M. Morier-Genoud, Veytaux-Montreux. CCP (SPR) II 1978.

11. Participer à des travaux de recherches et d'enquêtes.

110. Recherches et enquêtes.

Seule ou en collaboration avec d'autres sociétés similaires du pays, la SPR participe à de nombreux travaux de recherches et d'enquêtes pour le compte de l'Unesco de la FIAI ou de la CMOPE, notamment.

12. Entretenir des relations contractuelles et amicales avec les sociétés similaires suisses ou étrangères.

120. Relations avec les sociétés pédagogiques, les associations d'intérêt public et les autorités du pays

1. En Suisse, la SPR entretient des relations régulières avec les autorités, sociétés et associations suivantes :

I. a) Département fédéral de l'intérieur.

b) Directions cantonales de l'instruction publique.

II. a) Société suisse des instituteurs, ses fondations et commissions.

b) Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire.

c) Comité d'aide pour les écoles suisses à l'étranger.

d) Commission nationale suisse pour l'Unesco, section éducation.

e) Bibliothèque pour tous.

f) Pro Juventute.

g) Pro Infirmis.

h) Fondation du Village Pestalozzi.

i) Association suisse des auberges de jeunesse.

j) Ligue suisse de littérature pour la jeunesse.

k) Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire.

l) Groupe romand de l'ethnie française.

m) Croix-Rouge suisse de la jeunesse.

n) Commission intercantonale des tableaux scolaires.

o) Fraternité mondiale.

121. Relations internationales.

1. La SPR fait partie des associations internationales suivantes :

a) Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI).

b) Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE).

c) Amis du Sonnenberg.

2. Elle entretient également des rapports particuliers avec un certain nombre d'associations nationales membres de ces organisations.

3. Les problèmes relevant des relations internationales sont étudiés par le bureau et par le comité central.

VII. FINANCES

1. La SPR publie un rapport financier dans l'« Educateur ».

Le dernier paraît dans le présent numéro.

2. **Budget 1961** : 50 000 fr.

3. **Sources de revenu** :

a) Cotisations des membres :

En 1961 : 15 fr. 50 par membre et par année*.

b) Recettes produites par la publicité faite dans l'« Educateur ».

c) Subventions :

ca) De la Confédération, des cantons et des communes, pour couvrir partiellement les frais d'organisation des congrès.

cb) De l'Unesco, pour la publication de numéros spéciaux de l'« Educateur ».

* L'abonnement annuel à l'« Educateur » est compris dans ce montant.

LA SPR ET LES SECTIONS CANTONALES

A — SPR

1. Comité central SPR 1959-1962

Président : M. Adrien Perrot, 18, la Haute-Route, Bienne. Tél. (032) 2 92 88.

Vice-président : M. Luc Monnier, 9, chemin des Tulipes, Bienne. Tél. (032) 3 87 47.

Vice-présidente : Mlle Denise Hanché, 18, route d'Orpund, Bienne. Tél. (032) 4 10 62.

Secrétaire : M. André Paroz, 5, rue d'Argent, Bienne. Tél. (032) 2 89 68.

Trésorier : M. André Pulfer, 13, avenue F.-Cornu, Corseaux-sur-Vevey. CCP (SPR) II 1978. Tél. (021) 51 41 45.

Rédacteur de l'« Educateur » : M. André Chabloz, 1, chemin des Clochetons, Lausanne. Tél. (021) 24 73 49.

Rédacteur du bulletin : M. Gustave Willemin, 1, av. de l'Ain, Châteline, Genève. Tél. (022) 33 49 66.

2. Commission SPR pour le choix de lectures destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires

Président : M. Henri Devain, La Ferrière.

Vice-présidente : Mme N. Mertens, Vandœuvres, Genève.

Secrétaire-caissier : M. A. Chevalley, Lausanne ; Mlle J. Schnell, Lausanne ; M. P. von Allmen, Neuchâtel.

3. Commission romande des moyens d'enseignement

Président : M. André Chabloz, Clochetons 9, Lausanne.

Membres : Mlle Renée Rosset, Genève ; MM. Paul Perret, Neuchâtel, Charles Jeanprêtre, Bienne, Roger Journet, Genève, Robert Vuille, Vevey.

4. Commission de la projection fixe

Président : M. Georges Cramatte, ch. Tuilerie 11, Porrentruy ; Mlle Lucette Schwindt, Genève, MM. Jacques Steudler, Les Bayards, Dino Massarenti, Hermance, René Pécoud, Fontaines s/Grandson.

5. Commission intercantonale « Vers une Ecole romande »

Président : M. Jean-Pierre Rochat, Blonay.

Délégué du CC/SPR : M. Luc Monnier, Bienne.

Fribourg : M. le chanoine Léon Barbey, Fribourg ; MM. Fernand Ducrest, Châtel-St-Denis, Victor Galley, Bulle.

Genève : Mlle Louisa Cordier, Chambésy, Monique Ducret, Carouge ; MM. Emile Bolsterli, Versoix, Marcel Herbez, Versoix, Robert Jaquet, Genève, Jean-Jacques Probst, Genève.

Jura bernois : Mlle Denise Hanche, Bienne ; MM. Henri Devain, La Ferrière, R. Haeberli, Courtelary, Charles Jeanprêtre, Bienne, Philippe Monnier, Tramelan.

Neuchâtel : MM. Léopold Berner, Colombier, Ernest Bille, Neuchâtel, Départ. instruction publique, Charles Ecabert, Neuchâtel, Claude Grandjean, Travers, Marcel Jaquet, La Chaux-de-Fonds.

Valais : MM. Clément Bérard, Levron près Sembrancher, Marcel Revaz, Vernayaz, Rémy Zuchuat, Sion.

Vaud : Mme Anne-Marie Reymond, Lausanne ; Mlle Emilie Zumbrun, Lausanne ; MM. Georges Ehinger, Lausanne, Gérard Heimberg, Lausanne, Charles Miauton, Rolle, Michel Ray, Lausanne, Sylvestre Vautier, Lausanne, André Yersin, Payerne, Edmond Zimmermann, Prangins.

6. Comité d'organisation du Congrès SPR 1962

I. Bureau

Président : M. Adrien Perrot, Bienne.

Vice-présidents : MM. Marc Haegeli, Les Reussilles ; Charles Ammann, Bienne ; Charles Jeanprêtre, Bienne.

Secrétaire : Mlle Lucienne Schumacher, Bienne.

Trésorier : M. Lucien Bachmann, Bienne. CCP : IVa 7835, XXXe Congrès SPR.

II. Membres-présidents de commissions

Presse : M. Francis Bourquin.

Musique : M. Chappuis Pierre.

Excursion : M. Graf Daniel.

Réception : M. Graf Jean-Roland.

Spectacles : M. Kehrlé Bruno.

Logement : M. Lüscher Théodore.

Exposition : M. Zæch Jean-Pierre.

Secrétaire : Mlle Charpier Eliane.

Secrétaire : M. Serquet Jean-Claude.

7. Commission de la Guilde de documentation scolaire

Président SPR : M. Adrien Perrot, La Haute-Route 18, Bienne.

Directeur : M. André Chabloz, Clochetons 9, Lausanne.

Administrateur : M. M. Morier-Genoud, Veytaux-Montreux.

Caissier SPR : M. André Pulfer, av. F.-Cornu 11, Corseaux-sur-Vevey. CCP (SPR) II 1978.

Délégués des sections : UIG : M. Georges Gallay, Vernier. SPN : à désigner. SPJ : M. Marc Haegli, Les Reussilles ; SPV : à désigner.

Liste des publications de la Guilde : Voir p. 294 du présent numéro.

8. Service de placement, de vacances et de voyages

M. André Pulfer, av. F.-Cornu 11, Corseaux-sur-Vevey.

9. Service de correspondance et d'échanges interscolaires

Mlle Denise Hanché, route d'Orpund 18, Bienne.

10. Délégations permanentes SPR

a) Société suisse des instituteurs :

1. Comité de coordination SLV - SPR : MM. Adrien Perrot, Bienne, André Paroz, Bienne.

2. Fondation de cures et de séjours : M. André Pulfer, Corseaux.

3. Tableaux scolaires suisses : MM. Pierre Rebetez, Delémont, André Chabloz, Lausanne, suppléant.

b) Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger : MM. Adrien Perrot, Bienne, André Pulfer, Corseaux.

c) Commission nationale suisse pour l'Unesco, section éducation : M. Adrien Perrot, Bienne.

d) Pro Juventute - Journaux d'enfants : M. Adrien Perrot, Bienne.

e) Auberges de jeunesse : M. André Pulfer, Corseaux.

f) Ligue suisse de littérature pour la jeunesse : Mme France Liengme, Lausanne.

g) Croix-Rouge suisse de la jeunesse : Mlle Denise Hanché, Bienne.

h) Groupe suisse pour l'encouragement de la relève des cadres professionnels et scientifiques (commission Hummler) ; sous-commission du dépistage des élèves capables dans les régions campagnardes et montagneuses : M. André Paroz, Bienne.

B. SECTIONS CANTONALES

I. Société pédagogique neuchâteloise et section VPOD (SPN)

1. Fondée en 1860.

2. Effectif :

402 membres, dont
322 membres SPN - VPOD,
62 membres non syndiqués, soit 384 membres actifs,
10 membres retraités,
8 membres à statut de remplaçant.

3. Organes de la section :

- l'assemblée générale ; elle a lieu le 3e samedi de mars ; l'assemblée trisannuelle se substitue, le moment venu, à l'assemblée annuelle et ne s'en distingue que par l'élection du président et le lieu où elle est convoquée ;
- l'assemblée des délégués ;
- le comité central.

4. Comité central :

a) Liste des membres :

Président : M. Roger Hügli, Case 23, Colombier.
Vice-président et bulletinier : M. Willy Guyot, rue Georges-Perrenoud 40, Le Locle.

Secrétaire-correspondant : M. Claude Grandjean, Le Mont-de-Travers.

Secrétaire des verbaux : Mlle Suzanne Voumard, avenue des Forges 23, La Chaux-de-Fonds.

Caissier : M. Georges Treuthardt, Les Hauts-Geneveys.

Assesseurs : Mlle Lucette Rosselet, Neuchâtel, M. André Blaser, Peseux.

b) Durée des fonctions :

Président : mandat de 3 ans ; rééligible sans restriction.

Membres : élus en qualité de délégué de leur section de district au comité central ; la durée de leur mandat est indéterminée.

c) Mode de renouvellement :

Président : élu ou réélu par l'assemblée trisannuelle.
Membres : élus ou réélus par les assemblées de district.

d) Dates des prochaines réélections ou renouvellements :

Président : mars 1962.

Membres : en principe, lors des assemblées administratives de janvier.

5. Commissions et groupes de travail :

— Société neuchâteloise de travail manuel et de réforme scolaire. Président : M. Paul Perret, Eglise 1, Neuchâtel.

— Séminaire SPN d'études pédagogiques. Responsable : M. Roger Hügli, Colombier.

— Commission de réforme de l'enseignement 1-6. M. Marcel Jaquet, Prairie 10, La Chaux-de-Fonds.

— Commission de réforme de l'enseignement 7-9. M. Roger Hügli, Colombier.

6. Centre d'information et de documentation :

N'existe pas au sein de la section. Par contre, l'école normale joue un certain rôle dans ce domaine, de même que l'exposition scolaire permanente, organe semi-officiel, dont le comité comprend 3 membres de la SPN et 3 délégués de l'Etat.

7. Délégués à la SPR :

MM. Roger Hügli, Colombier, Willy Guyot, Le Locle, Marcel Renaud, Neuchâtel, Jules-Auguste Girard, Sauvagnier, Georges Bobillier, Couvet, Jean John, La Chaux-de-Fonds, Eric Laurent, Colombier, suppléant.

II. SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE (SPV)

1. Fondée en 1865.

2. Effectif :

1902 membres.

3. Organes de la section :

- l'assemblée générale ; elle a lieu le dernier samedi de janvier,
- l'assemblée des délégués,
- les assemblées des sections de districts,
- le comité central,
- la commission de vérification des comptes.

4. Comité central :

a) Liste des membres :

Président : M. Gaston Pittet, Saint-Prex.

Vice-président : M. Pierre Badoux, av. Epenex 1, Chavannes.

Le vice-président remplit la fonction de préposé aux questions pédagogiques.

Secrétaire : Mlle Françoise Waridel, r. de la Plaine 8, Yverdon.

Caissier : M. André Rochat, Premier.

Bulletinier : M. Georges Ehinger, Village 47, Lausanne.

b) Durée des fonctions : 5 ans.

c) Mode de renouvellement : Un membre par année propositions par les sections de districts et nomination par l'assemblée générale de janvier.

5. Commissions et groupes de travail :

a) Presse : M. G. Ehinger, Lausanne.

b) Croix-Rouge de la jeunesse : M. Roland Josse, Begnins.

c) Films fixes : M. René Pécoud, Fontaines-sur-Grandson.

d) Radio : M. Ernest Bignens, av. de la Gare 6, Châtaignes.

e) La SPV est représentée dans les commissions départementales suivantes :

ea) Commission consultative pédagogique de l'enseignement primaire ; délégués SPV : Mlle Ducraux, MM. M. Jotterand, A. Delacrétaz, F. Chappuis, J. Mivelaz.

eb) Information et documentation pédagogique : délégués SPV : le président du comité central, M. Gaston Pittet plus 7 collègues.

ec) Centrale de documentation scolaire ; délégués SPV : MM A. Moret, J.-J. Desponds.

ed) Cinéma scolaire ; délégués SPV : MM. R. Pécoud, A. Guidoux.

f) La SPV est représentée dans les commissions non départementales suivantes :

fa) Commission paritaire et fédération des fonctionnaires et employés de l'Etat ; délégués SPV : MM. Pierre Vuillemin, Gaston Pittet.

fb) Caisse de pension ; délégués SPV : Mme J. Senn de la Harpe, MM. A. Nicole, Y. Lador.

fc) Ecole Pestalozzi ; délégués SPV : MM. Gaston Pittet et François Chappuis.

fd) Les Mûriers près Grandson ; délégués SPV : la secrétaire du comité central, Mlle Françoise Waridel.

fe) Pro Juventute - Journaux d'enfants (« Ecolier romand » et « Cadet Roussel ») ; délégués SPV : Mlle N. Golay et M. Gaston Falconnier.

fg) Commission disciplinaire ; délégué SPV : M. Edmond Viret.

fh) Société vaudoise de secours mutuels ; délégué SPV : M. Fernand Petit.

6. Centre d'information et de documentation pédagogique :

Président : M. A. Martin, chef de service de l'enseignement primaire, Lausanne.

7. Délégués à la SPR pour la période 1960 - 1963 :

Mlles Yvette Pernet, Lausanne, Juliette Epars, Château-d'Œx, MM. Philippe Nicod, Aigle, Rémi Renaud, Gimel, Julien Fontannaz, Bonvillars, Roger Gfeller, Lausanne, Robert Michel, Lausanne, Pierre Vuillemin, Lausanne, Marcel Pasche, Cully, Benjamin Jotterand, Morges, Edmond Zimmermann, Prangins, Charles Meylan, Montpreveyres, Henri Porchet, Perroy, J.-P. Roachat, Blonay, Jules Jaccard, Yverdon.

8. Associations constituées au sein de la SPV :

a) Maîtresses de travaux à l'aiguille. Présidente : Mme P. Beyer, Aubépines 9, Lausanne.

b) Enseignement aux arriérés. Présidente : Mlle Annie Maurer, Cèdres 12, Lausanne.

c) Maîtres de classes OP. Président : M. Emile Golaz, ch. Novalles 8, Renens.

d) Maîtres de dessin. Président : M. Fernand Favre, Vevey.

e) Maîtres de gymnastique. Président : M. Marcel Geissaz, rte de Saint-Cergue, Nyon.

Une course scolaire avec les CHEMINS DE FER DU JURA

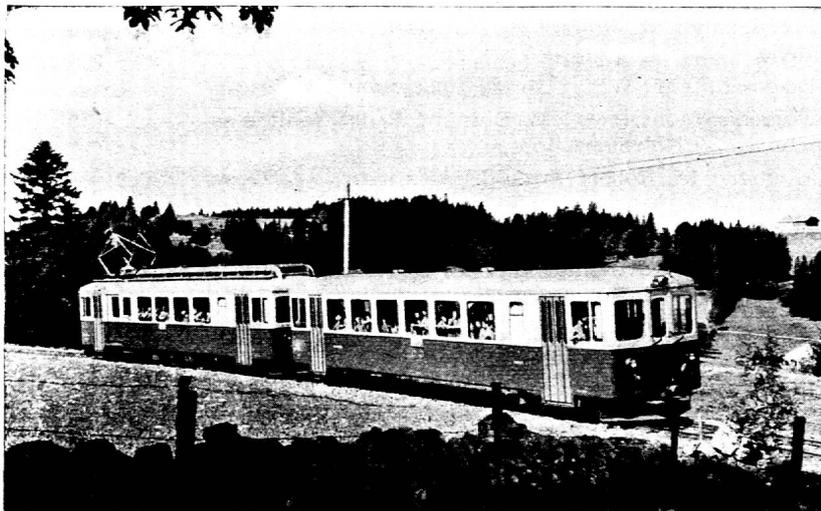
est un gage
de réussite certain !

Lignes de chemins de fer :

Tavannes - Le Noirmont
Glovelier - Saignelégier - La Chaux-de-Fonds

Lignes d'autobus :

Glovelier - St-Brais - Saignelégier
Glovelier - Saulcy - Lajoux
Tramelan - Mt-Crosin - St-Imier



Au cœur des **Franches-Montagnes** vous trouverez :

des possibilités touristiques innombrables, d'excellents buts de promenade,
le charme d'une contrée originale.

Pour agrémenter les courses scolaires, nos autocars modernes sont à votre disposition.

Devis intéressants sans engagement ; sur demande, envois de prospectus.

S'adresser aux Chemins de fer du Jura à Tavannes, tél. (032) 9 27 45.

f) Maîtres de classes supérieures. Président : M. Francis Forestier, av. de la Gare 10, Lutry.

g) Maîtresses de l'enseignement ménager. Présidente : Mlle Marie Chappuis, rue de Lausanne 123, Rolle.

h) Educatrices des petits. Présidente : Mlle Suzanne Ogay, ch. Eug.-Grasset 20, Lausanne.

III. SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE (SPJ)

1. **Fondée** vers 1880.

2. **Effectif** : 680 membres.

3. **Organes de la section** :

- les sections,
- le comité général,
- le comité central.

4. **Comité central 1961-64** :

a) **Liste des membres** :

Président : M. Marc Haegeli, Les Reussilles.

Vice-président : M. Henri Devain, La Ferrière.

Secrétaire : Mlle Emeline Landry, Nord 17, Tramelan.

Caissier : M. Willy Gerber, Villaret.

Assesseur : M. Ivan Gagnebin, Les Reussilles.

b) **Durée des fonctions** : Quatre ans.

c) **Mode de renouvellement** : Par système de rotation au sein des sections. Prochaine période, 1965/68 : section de Moutier.

d) **Date des prochaines élections** : Fin 1964.

5. **Présidents des sections jurassiennes**

Nous pensons rendre service à de nombreux collègues en donnant ici la liste des présidents de nos sections jurassiennes de la SIB et de la SPR.

Porrentruy : M. Roland Prudat, instituteur, Courtemaîche.

Delémont : M. Willy Girard, instituteur, Courroux.

Franches-Montagnes : M. Bernard Bédard, maître secondaire, Le Noirmont.

Moutier : M. Robert Straehl, instituteur, Les Genevez.

Courtelary : M. Roger Oppliger, instituteur, St-Imier.

Bienne-La Neuveville : M. Charles Ammann, maître secondaire, Bienne (rue des Bergers 7).

6. **Commissions et groupes de travail**

Il n'en existe pas. Par contre, de nombreux membres de la SPJ sont appelés à travailler au sein des diverses commissions cantonales : moyens d'enseignement, plans d'études, examens, etc.

7. **Centre d'information et de documentation**

A l'Ecole normale de Porrentruy.

Responsables : M. Edmond Gueniat, directeur de l'Ecole normale, Porrentruy ; M. Georges Cramatte, Tuileries 11, Porrentruy.

8. **Délégués à la SPR**

Mlle Germaine Keller, Delémont, MM. Frédéric Feignoux, Porrentruy, Jean Petignat, Epiquerez, Jean Christe, Courrendlin, Henri Devain, La Ferrière, Charles Jeanprêtre, Bienne.

IV. UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS, SECTION DES MESSIEURS (UIG - MESSIEURS)

1. **Fondée** en 1906.

2. **Effectif** : 172 membres.

3. **Organes de la section** ;

— l'assemblée administrative annuelle ; elle a lieu au cours du 1er trimestre de l'année civile.

— le comité,

— les vérificateurs des comptes.

4. **Comité central**

a) **Liste des membres** :

Président : M. Roger Journet, rue des Délices 2, Genève.

Vice-présidents : MM. Albert Morard, rue Liotard 10, Genève ; Mario Soldini, av. Pierre-Odier 28, Genève.

Trésorier : M. Pierre Haubrechts, route de Meyrin 17, Genève.

Secrétaires : MM. Claude Goy, Grand-Pré 57, Genève ; René Martin, ch. Pierre-Longue 16, Gd-Lancy.

Membres : MM. Philippe Genequand, Versoix, Etienne Fiorina, Céligny, Jean Eigenmann, Genève, Georges Gallay, Vernier, Ernest Sottas, Bernex, Eric Pierrehumbert, Cointrin, Jean-Jacques Probst, Genève.

b) **Durée des fonctions** : Une année.

c) **Mode de renouvellement** : Au bulletin secret, lors de l'assemblée administrative annuelle.

d) **Date de la prochaine réélection du comité** : mars 1962.

5. **Commissions et groupes de travail**

Maîtres principaux : M. Mario Soldini, av. Pierre-Odier, Genève.

Revalorisation morale : M. Jean Eigenmann, av. de Crozet 34, Genève.

Etudes pédagogiques : M. Raymond Hutin, Dardagny.

Géographie : M. Jean-Jacques Dessoulavy, ch. de Fossard 42b, Conches.

Géométrie : M. Edouard Excoffier, rue Henri-Mussard 16, Genève.

6. **Centre d'information et de documentation**

Responsable : M. Georges Gallay, Vernier.

7. **Délégués à la SPR**

MM. Eric Pierrehumbert, Genève, Mario Soldini, Genève, Pierre Haubrechts, Genève, Roger Journet.

V. UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS, SECTION DES DAMES (UIG - DAMES)

1. **Fondée** en 1906.

2. **Effectifs** : 280 membres.

3. **Organes de la section**

— l'assemblée générale ; elle a lieu le dernier jeudi de février ou le premier jeudi de mars,

— le comité,

— les vérificatrices des comptes.

4. Comité central

a) Liste des membres :

Présidente : Mlle M.-L. Vachoux, Versoix.
 Vice-présidentes : Mlle J.-M. Marta, rue Micheli-du-Crest 15, Genève ; Mme L. Mermoud, rue Pré-Naville 1, Genève.

Secrétaire : Mme B. Deslarzes, av. de Champel 13c, Genève.

Trésorière : Mlle Lucette Schwindt, Cours-de-Rive 7, Genève.

Membres : Mmes C. Sallansonnet, Troinex, G. Mermilliod, Genève, M. Béguin, Genève, Milles M. Ducret, Carouge, J. Pellaton, Carouge, H. Olivet, Genève, A. Quennoz, Genève, L. Fontana, Genève.

b) Durée des fonctions : Trois ans.

c) Mode de renouvellement : Election à l'assemblée administrative annuelle.

d) Date de la prochaine réélection : Février-mars 1962.

5. Commissions et groupes de travail

Voir la section des messieurs, chacune des commissions comprenant une ou deux dames.

6. Centre d'information et de documentation

Responsable : M. Georges Gallay, Vernier.

7. Déléguées à la SPR

Mme G. Mermilliod, Genève, Milles M.-F. Charmot, Genève, J.-M. Marta, Genève, L. Senglet, Genève, Lucette Schwindt, Genève, C. Benoît, Genève, M. Ducret, Carouge.

VI. UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES, GENÈVE (UAEE)

1. Fondée vers 1910.

2. Effectif : 85 membres.

3. Organes de la section

— l'assemblée générale ; elle a lieu à fin février ou au début mars de chaque année,
 — le comité,
 — les vérificatrices des comptes.

4. Comité central

a) Liste des membres :

Présidente : Mme Madeleine Meyer de Stadelhofen, av. Beau-Séjour 23, Genève.

Vice-présidente et bulletinière : Mme Camille Gremaud, boul. du Pont-d'Arve 9, Genève.

Trésorière : Mme Renée de Morpurgo, rue des Asters 18, Genève.

Secrétaires : Mmes Simone Martin-Coulin, quai Ecole-de-Médecine 6 ; Elise Cavin, rue des Charmilles 36, Genève ; Mlle Françoise Tréand, rue de Candolle 9, Genève.

Loisirs : Mlle Germaine Hurni, Plan-les-Ouates.

Membres : Mme Maryse Merker, Genève, Milles Nadine Weyl, Genève, Claire-Lise Marquard, Genève, Arlette Racheter, Genève.

b) Durée des fonctions : Indéterminée.

c) Mode de renouvellement : Election ou réélection tous les deux ans, à l'assemblée générale annuelle.

d) Date de la prochaine réélection : Février-mars 1962.

5. Commissions et groupes de travail

Commission de travail Centre d'information : Mme Alice Cullaz, rue Emile-Yung 5, Genève.

6. Centre d'information et de documentation

Responsable : M. Georges Gallay, Vernier.

7. Délégués à la SPR

Mmes Madeleine Meyer de Stadelhofen, Genève, Camille Gremaud, Genève, Mlle Françoise Tréand, Genève.

C. ASSOCIATIONS ET SOCIÉTÉS PÉDAGOGIQUES SUISSES NON SPR

1. Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire (SSPES).

Président : M. A. Küenzi, chemin des Tuiliers 12, Bienne.

2. Société suisse des instituteurs (SSI). Schweizerischer Lehrerverein (SLV).

Président : M. Théo Richner, Case postale Zurich 35, Zurich 6.

Secrétariat : Case postale Zurich 35, Zurich 6.

3. Société des instituteurs bernois.

Président : M. Hermann Bühler, Dahlienweg 8, Berne.

Secrétariat : M. Marcel Rychner, place de la Gare 1, Berne.

D. ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

1. Fédération internationale des associations d'instituteurs (FIAI).

Secrétariat général : M. Robert Michel, av. Vinet 20, Lausanne.

2. Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (CMOPE).

Secrétariat général : M. William G. Carr, 1201 16th Street N.W. Washington 6, D.C. (USA).

E. PUBLICATIONS SPR

1. **Educateur** (avec supplément trimestriel : Bulletin bibliographique)

a) Rédaction, administration, abonnements et annonces : Voir monographie VI. 40.

b) Correspondants des sections :

SPN : M. Willy Guyot, rue Georges-Perrenoud 40, Le Locle.

SPV : M. Georges Ehinger, Village 47, Lausanne.

SPJ : M. Henri Devain, La Ferrière.

UIG-messieurs : au « Bulletin corporatif » : M. Etienne Fiorina, Céligny ; à l'« Educateur » : M. Pierre Hauthbrechts, route de Meyrin 17, Genève.

UIG-dames : Mlle Jeanne Marta, rue Micheli-du-Crest 15, Genève.

UAEE : Mme Camille Gremaud, boul. du Pont-d'Arve 9, Genève.

2. Publication de la Guilde de documentation

Voir liste des publications à la page 294 de ce numéro.

Rapport S.P.R. pour l'exercice 1960-61

(1er avril 1960 - 31 mars 1961)

I. COMITÉ CENTRAL

Au cours de l'exercice écoulé, le comité central de la SPR a accompli un travail considérable, cherchant à faire face à ses très nombreuses obligations. Il a tenu huit séances générales, les 23 avril 1960, 4 juin 1960, 30 juin 1960, 1er octobre 1960, 19 novembre 1960, 29 janvier 1961, 26 février 1961 et 18 mars 1961. Le bureau, de son côté, s'est réuni, en principe, chaque semaine pour préparer l'étude des questions importantes et liquider toutes les affaires courantes de son ressort. A ces heures et ces jours de travail se sont ajoutées les très nombreuses délégations dont on trouvera mention dans les différents chapitres de ce rapport.

La préoccupation majeure du CC fut — toutes choses étant ce qu'elles sont — de se mettre au service de la SPR pour lui permettre de jouer son double rôle : être d'abord un lieu de rencontre, de coordination, de coopération et d'émulation entre les sections cantonales, puis un trait d'union entre la Romandie pédagogique, les autorités, les associations similaires, les œuvres d'utilité publique tant nationales qu'étrangères ou internationales.

Parmi toutes les affaires traitées et dont l'« Educateur » a donné connaissance en cours de route, relevons, avant de passer aux chapitres catalogués, quelques problèmes qui sont revenus souvent sur le métier, du moins pour les premiers.

Congrès SPR 1962

Rappelons d'abord que l'assemblée des délégués, réunie à Yverdon le 20 février 1960, avait pris les décisions suivantes concernant le lieu et le thème du prochain congrès SPR ainsi que la constitution d'une commission d'étude particulière :

Lieu : Bienne ; thème : « Vers une Ecole romande » et constitution d'une commission intercantonale chargée d'étudier ce problème complexe.

En vertu de ces décisions, le CC a entrepris toutes les démarches utiles pour aboutir à la formation de la commission intercantonale dite « Vers une Ecole romande » et du comité d'organisation du congrès 1962.

La première comprenait, à l'origine, des représentants de nos sections SPR et du CC, uniquement. Par la suite, elle s'est ouverte aux délégués des sociétés d'instituteurs fribourgeois et valaisans, puis aux mandataires de toutes les associations romandes du corps enseignant secondaire, enfin aux représentants des autorités cantonales. Cette commission s'est donnée pour président notre collègue J.-P. Rochat, de Blonay, dont le dévouement et la compétence sont au-dessus de tout éloge. Elle a tenu plusieurs séances et s'est, elle-même, subdivisée en sous-commissions (principes, structures, programmes) afin d'être en mesure de présenter son rapport complet à fin janvier 1962. (Voir la composition complète de cette commission à la page 281 de ce numéro.)

Le comité d'organisation du congrès (voir page 281) s'est également réuni plusieurs fois déjà. Il a pris sa tâche très à cœur et son désir le plus ardent est de mettre sur pied, les 22, 23 et 24 juin 1962, un congrès SPR qui pourra donner satisfaction aux plus exigeants.

Recrutement du personnel enseignant suisse pour l'étranger

A plusieurs reprises, le Département fédéral de l'intérieur ou l'Unesco ont fait appel à nos services pour le recrutement d'enseignants suisses à destination de l'étranger, plus particulièrement de l'Afrique. On connaît assez les conditions de l'offre et de la demande en Suisse pour imaginer que ce problème n'est pas près de recevoir la solution satisfaisante qu'il mérite. Pourtant, il a sérieusement retenu notre attention. Quelles que soient les difficultés rencontrées à l'intérieur, nous ne devons pas négliger de suivre activement l'évolution des pays en voie de développement et d'émancipation, ni de faire acte de présence partout où nous sont offertes les occasions de pratiquer une entraide positive. Dans cette perspective, le CC a fait tenir au DFI un certain nombre de vœux et de propositions.

Réorganisation de la SPR

En dépit de toute leur bonne volonté, le CC et son président, en particulier, ont le sentiment de ne plus suffire à la tâche. L'évolution du monde actuel, d'une part, et l'organisation inadaptée de la SPR, sont à l'origine de ce malaise. Notre société, comparée à d'autres associations de même nature, se trouve handicapée au départ par le fait qu'elle ne possède pas de siège central permanent, avec un personnel adéquat et des moyens financiers suffisants. La formule des divers bureaux cantonaux qui se succèdent ensuite à sa tête, si elle relève d'un principe démocratique fort louable — et défendable au temps où il a été pensé — ne répond plus aux exigences de l'heure. De plus, les structures elles-mêmes sur lesquelles la SPR devait être, au besoin, en mesure d'asseoir la continuité nécessaire de ses efforts sont loin d'être ce que l'on souhaiterait qu'elles soient. Les conséquences de cet état de choses sont diverses et parfois malheureuses. Elles ont été analysées en séance de bureau, exposées en séance de CC ainsi qu'à la conférence des présidents. Le diagnostic établi pourrait conduire à une révision des statuts. A la lumière des exigences modernes, il importe en effet de réexaminer les buts de la SPR et de les compléter : d'engager le dialogue avec les sections afin de déterminer sans équivoque le champ d'activité, les compétences, droits et devoirs de toutes les parties en cause et, finalement, d'assurer à la SPR des moyens d'existence et d'action suffisants.

Le comité en charge aura-t-il le temps de mener cette réforme à chef avant l'expiration de son mandat, à tout le moins de lui donner le coup d'envoi ? C'est la question que nous nous posons et à laquelle nous nous efforcerons de donner une réponse convenable.

Nouvelles affiliations

En 1960, la SPR s'est fait recevoir, en qualité de membre collectif,

- de la Société suisse de travail manuel et de réforme scolaire (4 juin 1960) ;
- de la Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse (23 avril 1960) ;
- et du Groupe suisse de l'ethnie française (19 novembre 1960).

Si la Société de travail manuel est trop connue pour que nous en parlions, il nous a paru nécessaire, par contre, de tenter un effort pour étendre à la Suisse romande l'activité de la Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse. Cette institution a pour but d'encourager la littérature de valeur destinée aux jeunes et de lutter contre les mauvaises publications. Elle centralise tous les renseignements qui touchent à ce domaine et tient sa documentation au service de tous ceux qui s'intéressent à ces questions. De plus, elle encourage, soutient financièrement, collabore et coordonne les efforts des associations suisses du même genre. Elle publie deux ou trois fois par année un bulletin dont un numéro de l'édition romande a été distribué, encarté dans l'« Educateur », à tous les abonnés de notre hebdomadaire. (Voir plus loin, sous Commission pour le choix des lectures.)

II. COMMISSIONS ET SERVICES

Séance des présidents de commissions

Les présidents des commissions de la SPR ont été réunis à Neuchâtel, le 4 juin 1960, pour faire rapport au CC sur l'activité de leurs groupes de travail, leurs programmes, vœux, désirs et moyens financiers mis à disposition. A les entendre, il est apparu clairement que les qualités et défauts de la SPR se répercutent sur le plan des commissions.

Commission pour le choix des lectures

Notre collègue Henri Devain la préside depuis quinze ans. Depuis sa fondation, en 1902, cette commission a analysé près de 6000 ouvrages. Le manque d'argent, toutefois, ne lui permet pas de se procurer un certain nombre de livres dignes d'intérêt que, pour des raisons diverses, les éditeurs ne lui envoient pas et dont elle voudrait rendre compte. La SPR s'emploiera tout à nouveau à souligner l'utilité du travail de cette commission auprès des directions cantonales de l'instruction publique et de certaines de nos sections pour les prier ensuite de reconsidérer les montants des subventions qu'elles veulent bien allouer chaque année.

Depuis l'adhésion de la SPR à la Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse, la commission fonctionne en tant que comité provisoire romand de cette même ligue. Son champ d'activité s'en trouve élargi et sa nouvelle mission va l'orienter vers des cercles d'intéressés plus étendus, notamment les parents. Elle va s'employer à susciter un vaste mouvement de sympathie en faveur de la ligue et prévoit déjà, pour l'automne 1961, une assemblée générale de tous les adhérents qu'elle aura pu rallier dans sa campagne d'information.

Commission des moyens d'enseignement

Créée à Neuchâtel, en 1954, cette commission devait faire l'inventaire des moyens d'enseignement en usage dans les cantons romands et présenter des projets pour l'élaboration de manuels communs. A ce jour, toutefois, ces travaux n'ont guère dépassé le stade de l'examen, exception faite pour un manuel de vocabulaire à paraître à la Guilde. La commission doit affronter toutes sortes d'intérêts particuliers qui ralentissent son travail, mais les résolutions que le congrès de 1962 pourrait être appelé à prendre inclinerait à lui donner un nouvel élan. Il serait souhaitable que la commission ne se borne pas au problème des manuels mais qu'elle soit appelée à considérer la question des moyens d'enseignement dans la totalité de son éventail.

Commission romande de la projection fixe

Egalement créée en 1954, elle a d'abord été dirigée par Mlle Bille puis par notre collègue Cramatte. Elle s'est attachée

- à déterminer les principes de la projection fixe,
- à encourager la création de commissions cantonales,
- à coordonner l'activité de ces groupes de travail.

Cette commission visionne des séries de clichés produits par des collègues, des photographes professionnels ou des groupes romands. Les séries retenues sont mises sur le marché par la maison Lehrmittel A.G de Bâle. Avec l'appui de la SPR, elle continuera d'inscrire d'excellentes réalisations à son actif. Une proposition a été faite de la voir se transformer peu à peu en commission des moyens audio-visuels afin de doter la SPR d'un groupe de travail chargé de suivre l'évolution, les problèmes posés, les rapports entre le cinéma, la radio, les enregistrements, la TV et l'école.

Guilde de documentation

L'activité de la Guilde est florissante. Nous en sommes redevables surtout à son directeur et animateur, André Chabloz, ainsi qu'à son administrateur dévoué, notre collègue Morier-Genoud, à qui vont nos plus vifs remerciements. Le montant total des encaissements a fait un bond en 1960. De 20 000 fr. en 1957, 18 000 fr. en 1958 et 20 000 fr. en 1959 (chiffres ronds), il a passé à 32 000 fr. l'année dernière. C'est un brillant succès qui vient couronner les mérites de tous ceux qui ont cru à cette initiative.

La Guilde va bénéficier désormais de l'attention et des conseils de sa propre commission dans laquelle toutes les sections seront représentées selon une décision prise par l'assemblée des délégués à Yverdon et en application du règlement adopté à cette même assemblée. Certaines sections n'ont pas encore désigné leurs représentants, ce que nous les invitons à faire sans tarder pour permettre à la commission d'entreprendre son travail sans délai.

Service de placements, de voyages et de vacances

Il continue à rendre d'éminents services mais repose tout entier sur les épaules et le dévouements sans limite et bénévole de notre trésorier central auquel une réorganisation des services de la SPR apporterait un appui bien mérité.

Service de la correspondance et des échanges interscolaires

Ce service vient d'être créé tout récemment et confié à Mlle Denise Hanché, vice-présidente de la SPR, route d'Orpond 18, Bienne. On pourra donc s'adresser désormais à notre collègue pour toutes les questions et demandes de renseignements se rapportant à ce genre d'activité.

Echanges d'appartements

Nous avons le devoir d'annoncer le décès de M. Ad. Lehmann-Born, instituteur à Belp, chargé par la SSI et la SPR d'étudier et de liquider les offres et demandes d'échanges d'appartements de vacances. Son successeur n'a pas encore été désigné, mais nous vous informerons par la voie de l'« Educateur » aussitôt que nous aurons trouvé un nouveau responsable. Nous exprimons encore à la famille de notre collègue nos sentiments de sympathie et nos remerciements pour tous les services rendus.

Restaurant CITY

Maison du Peuple
LA CHAUX-DE-FONDS
A 2 minutes de la gare. Tél. (039) 2 17 85
Restauration soignée Banquets
Salles pour sociétés et courses d'école

WITTWER



St-Honoré 2, Neuchâtel, Téléphone (038) 5 82 82
Courses d'école Voyages Excursions



Compagnie des Chemins de fer

des Montagnes Neuchâteloises

Pour vos courses scolaires, Les Brenets et la magnifique région du Doubs, Les Ponts-de-Martel et la réserve naturelle du Bois des Lattes.

L'imprimerie Corbaz S. A.
est à votre disposition
pour l'exécution de travaux
de toute sorte



III. DANS LES SECTIONS

Assemblée annuelles

On trouvera dans les rapports de nos différentes sections le résumé des multiples activités en cours d'exercice. Nous y renvoyons nos lecteurs à l'aide des références que nous indiquons ci-dessous. Le président de la SPR, accompagné souvent par l'un ou l'autre de ses collègues du CC a assisté à tous les congrès et assemblées annuelles de 1960-61, à l'exception, malheureusement, de celle de la SPN dont la date coïncidait, le 18 mars 1961, avec une séance de Fraternité Mondiale, suivie d'une deuxième séance du CC.

Le calendrier de ces assemblées annuelles se présente comme suit :

- UPPV : Martigny, 9. 6. 60, E 23/60*, assemblée annuelle.
- SPN : Neuchâtel, 18. 6. 60, Centenaire de la société, E 22 et 25/60 ; Chaux-de-Fonds, 18. 3. 61, assemblée annuelle, E 7 et 9/61.
- SPJ : Saignelégier, 25 et 26. 6. 60, Congrès quadriennal, E 28/60.
- SPV : Lausanne, 28. 1. 61, Congrès annuel, E 46/60, E 1 et 2/61.
- UIG : Genève, 2. 3. 61, assemblées administratives, E 7, 10 et 11/61.

* E 23/60 = « Educateur » No 23, 1960.

A la suite de ces rencontres, les comités de deux sections ont été statutairement très modifiés. Il s'agit de ceux de la SPJ, ou la section de Courtelary a succédé à celle des Franches-Montagnes, et de l'UIG-messieurs où Pierrehumbert a quitté le fauteuil présidentiel au bénéfice de son camarade Journet.

Evénements

Ainsi donc, la SPN a célébré le centenaire de sa fondation, la journée du 18 juin, brillamment organisée par nos collègues de la République voisine, a laissé à tous les participants un souvenir qui ne s'effacera pas de si tôt. Le film du centenaire « Quand nous étions petits enfants » s'est, par contre, fait attendre. A fin décembre une avant-première réunissait à La Brévine auteurs, acteurs et actrices, metteur en scène, réalisateur, producteurs, invités et toute la population de l'endroit. On connaît le succès remporté partout par ce film. L'aventure originale dans laquelle le comité neuchâtelois n'a pas craint de se lancer s'est soldée par une œuvre remarquable qui fait honneur aux Montagnes neuchâteloises ainsi qu'à la vocation et à la profession d'instituteur. A la dernière assemblée de la commission nationale suisse pour l'Unesco, il a été proposé d'en tirer une version en allemand, une autre en anglais ainsi qu'une copie en 35 mm. C'est une référence.

De son côté, la SPJ s'est retrouvée à Saignelégier, en Congrès quadriennal, une fête dans les Franches-Montagnes. Le rapport présenté à cette occasion est appelé à faire date. Rédigé par M. Jacques-André Tschumy, il traite de l'école et de l'orientation professionnelle et se présente comme un important outil de travail pour quiconque est appelé à s'occuper de l'orientation des jeunes vers leurs futures carrières. Les journées de Saignelégier, comme celles de Neuchâtel, ont été préparées avec un très grand soin. Tous les participants ont été chaleureusement reçus par nos amis francs-montagnards et par la population de l'endroit. Nous les en remercions beaucoup.

Conférence des présidents

Elle a été réunie à Yverdon le 17. 12. 1960 pour traiter les trois principaux points de l'ordre du jour suivants :

- Réorganisation de la SPR
- Congrès 1962
- Propositions des présidents de sections.

Il s'est avéré que de telles rencontres entre le CC et les principaux responsables des sections présentaient des avantages dont il faudrait tirer un meilleur parti. Aussi bien s'est-on séparé en chargeant le CC d'organiser de nouvelles rencontres. Ce dernier désirerait donner suite à ce vœu au-delà de ce qui lui est matériellement possible de faire et là encore il souhaite que la réforme des institutions lui permette de combler certaines lacunes.

IV. EDUCATEUR

L'« Educateur », avec son bulletin corporatif et sa partie générale, reste le miroir vivant et la meilleure mémoire de la SPR. Mais combien gagnerait-il encore s'il pouvait devenir un organe utilisé par tous les milieux pédagogiques romands : Valaisans, Fribourgeois, maîtres secondaires et professeurs. A chaque occasion favorable, le CC s'emploie à augmenter l'intérêt et l'audience de notre hebdomadaire. Dans ce sens, il a fait des ouvertures à certaines associations secondaires.

Outre les numéros ordinaires, l'équipe rédactionnelle a fait paraître cinq numéros spéciaux :

- L'Ecole belge, No 24/60.
- Le stage de Chéxbres, No 29/60.
- Hygiène mentale, No 41/60.
- L'entraide internationale — Unesco — Le drame de la Nubie, No 44/60.
- La réforme de l'enseignement secondaire en Suisse romande, No 6/61.

Toujours attentive à toute contribution apportée à la cause de l'éducation, l'Unesco a subventionné deux de ces numéros spéciaux. Nous exprimons notre gratitude à la Commission nationale suisse pour ce geste que nous apprécions beaucoup.

Autre détail à signaler : le jour de parution de l'« Educateur » a été avancé. Malgré les inévitables fluctuations que les horaires changeants peuvent apporter dans le service de la distribution postale, tout abonné reçoit désormais son journal le vendredi ou le samedi au plus tard.

Les incidences de la spirale des salaires et des prix se sont aussi rappelées à notre bon souvenir. A plusieurs reprises, les contrats qui nous lient avec l'imprimerie Corbaz ont été adaptés et, récemment encore, une augmentation générale de 14-16 % des tarifs d'imprimerie est venue charger notre budget déjà bien fragile. Il s'ensuit que le CC étudie la question de dissocier le prix de l'abonnement à l'« Educateur » de celui de la cotisation SPR qui ne faisaient qu'un jusqu'ici. Des propositions seront soumises à la prochaine assemblée des délégués.

V. AFFAIRES INTÉRIEURES

Associations pédagogiques

Le CC a été invité à se faire représenter à l'assemblée annuelle de la Société valaisanne d'éducation, le 30. 4. 1960, à Monthey ainsi qu'au Centenaire de la Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire, le 9. 10. 1960, à Baden.

Cave de la Crausaz, Féchy

Betemps Frères, prop., Féchy-Dessous.
Fameux cru de la Côte 1960. 1 fr. 70 pris à la cave. 1 fr. 90 franco gare. Verre à rendre.
Caisse de 30 bouteilles. Tél. (021) 7 83 54

Union de Banques Suisses

angle Gd-Pont - pl. St-François, LAUSANNE
La banque qui saura vous rendre service

On cherche, pour COLONIES DE VACANCES :

1 moniteur-chef (évent. couple)

Moniteurs et monitrices

1 aide de cuisine

S'adresser à : Cl. Jaquet, Gare 11, Fleurier

Tramways Lausannois

Le printemps - L'été - L'automne - L'hiver
LIGNES DU JORAT

Les lignes du JORAT facilitent aux promeneurs, aux pêcheurs et aux amateurs de champignons l'accès des ruisseaux et des magnifiques forêts. De nombreuses facilités de transport sont accordées aux voyageurs.

**Billet du dimanche Billet de promenade
Billet de sports**

Renseignements auprès de la direction TL, av. de Morges 60, Lausanne, tél. 23 84 41, et aux stations du TUNNEL et SAINT-FRANÇOIS.

Téléphérique Loèche-les-Bains-Gemmipass

Altitude : 1410 m. - 2322 m. — Tél. (027) 5 42 01
Le nouveau téléphérique conduit les touristes en 8 minutes au sommet du col.

Billets spéciaux pour écoles et sociétés.
PROSPECTUS A DISPOSITION

Hôtel Wildstrubel - Col de la Gemmi

2322 m.
Le col de la Gemmi sera praticable début juin.
Prix spéciaux pour écoles et sociétés.
Prospectus et prix courant à disposition.
Famille de Villa. — Téléphone (027) 5 42 01

La Couronne Yverne

Café-Restaurant de « La Couronne »
Les vins de l'Association vinicole
A. REVAZ-LEE Tél. (025) 2 24 58

Il a tenu une importante séance commune avec le CC de la Société suisse des instituteurs à Bienne le 26. 2. 1961. On se rappelle peut-être que des difficultés rencontrées au sein du Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger avaient eu des répercussions momentanées sur les relations entre nos deux organes directeurs. La séance de Bienne a achevé de mettre toutes choses au point, de restaurer et de rétablir l'entente indispensable à nos deux associations. Une commission restreinte de coordination a été instituée qui a pour tâche :

- de permettre une meilleure information réciproque,
- d'inventorier les domaines où la collaboration doit être posée en principe de base,
- de créer, compléter ou modifier les instruments de cette collaboration (commissions, fondations, groupes de travail, etc.).

Fort de ces décisions qui ont déjà reçu un commencement d'application, nous envisageons l'avenir avec plus de sérénité.

Commission nationale suisse pour l'Unesco

Pour permettre à toutes les commissions nommées par le Conseil fédéral d'être élues au même moment et pour la même durée, les mandats des membres de l'ancienne Commission nationale ont perdu leur validité à fin 1960. Une nouvelle commission a été constituée pour la période allant de 1961 à 1964. La SPR y a maintenu son mandataire dans la section de l'éducation présidée par M. Robert Dottrens, de Genève.

C'est à Genève également que la nouvelle Commission nationale a tenu ses assises annuelles, les 17 et 18 février 1961. Elles ont été conduites avec la compétence et le savoir-faire qu'on lui connaît par M. Ernest Boerlin, conseiller national.

Au cours de la séance réservée à la Section de l'éducation, la création du Centre national suisse d'information pédagogique a été évoquée par M. Vodoz, secrétaire en chef au DFI. La conférence des directeurs de l'Instruction publique et le DFI se sont emparés sérieusement de ce problème qui va bientôt connaître une heureuse solution. En effet, Genève, qui a offert des locaux, du personnel et une subvention annuelle pourrait se voir attribuer sous peu le centre en question. Le DFI, de son côté, a déjà offert de supporter chaque année le 50 % des dépenses inscrites au budget de cette nouvelle institution.

Comité d'aide aux écoles suisses de l'étranger

Nous avons encore réservé cette année beaucoup de temps aux affaires de ce comité. Notre secrétaire, André Paroz, a d'abord fait partie d'une commission restreinte, avec M. le Dr Schürch de Berne, qui a étudié de volumineux rapports, de nombreux procès verbaux ainsi qu'une abondante correspondance. Les propositions déposées par cette commission à la séance d'Olten du 9. 7. 1960 ont grandement contribué à ramener, au sein du Comité d'aide, le climat nécessaire à un travail constructif.

Nous avons consacré ensuite plusieurs séances à l'étude d'un projet de nouveaux statuts, élaborés par la SSI, projet auquel nous nous sommes ralliés. Celui-ci prévoit la transformation du Comité d'aide en une Société d'aide beaucoup plus ouverte, dotée de structures et d'organes d'exécution adéquats. Il est actuellement à l'étude parmi les quatre organisations membres du comité.

Ajoutons, pour terminer, qu'au nombre des habitudes du Comité d'aide figure l'organisation de cours à l'intention des directeurs et du personnel enseignant suisse de l'étranger. Le dernier en date a eu lieu à Klosters, du 9 au 16. 7. 1960 et André Paroz y a participé au nom de la SPR. MM. Rebetez et Ischer y ont également présenté des exposés de valeur.

Séminaire de Chexbres

Organisé par la SPR et le Centre d'information et de « Public Relations », dirigé par MM. Eric Pierrehumbert et Luc Niggli, un deuxième séminaire a eu lieu à Chexbres, les 27 et 28 mai 1960. Pour l'étude des relations entre l'école et l'apprentissage, une cinquantaine de participants furent réunis à l'Hôtel Victoria où, après avoir suivi les divers exposés, ils participèrent à des discussions des plus intéressantes auxquelles il fallut souvent et bien à regret mettre un terme faute de temps. Rappelons que le programme de ces deux journées comportait les conférences suivantes :

« Expériences d'un maître d'apprentissage », par M. Volland, chef de l'école d'apprentissage de la Société genevoise d'instruments de physique.

« Les problèmes de l'enseignement à l'école professionnelle », par M. Jatton, directeur de l'Ecole professionnelle de Lausanne.

« Aperçu sur le développement de l'économie suisse et ses conséquences pour l'école », par M. le Dr Gasser, directeur de Georges Fischer A.G. à Schaffhouse.

« La Suisse face à quelques impératifs des temps modernes », par M. Péquignot, premier adjoint du délégué aux possibilités de travail à Berne.

Le séminaire de Chexbres a été fort apprécié par tous les participants et la SPR, bien secondée par le CIPR et la bonne volonté de notre collègue Pierrehumbert, envisage de rééditer l'expérience en 1961. (Voir E 29/60).

VI. AFFAIRES EXTÉRIEURES

Sur le plan international aussi, nous nous sommes efforcés de conserver le meilleur contact possible avec nos amis de l'étranger. Chaque fois que nous avons été en mesure, financièrement et dans le temps, de répondre aux invitations reçues ou de participer à des cours, colloques et rencontres internationales, nous l'avons fait. Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous sera offerte par le congrès de 1962 pour rendre la politesse à nos collègues français, allemands, anglais, hollandais, belges ou yougoslaves qui, à toutes les occasions importantes, reçoivent nos délégués avec beaucoup d'empressement et de cordialité. Pour ne pas abuser ni allonger ce rapport au-delà de la bienséance permise, nous nous contenterons de citer les réunions internationales auxquelles nous avons pris part :

Associations nationales

- Congrès des éducateurs allemands (AGDL), Brême, du 8 au 11. 6. 60, E 28/60.
- Congrès du syndicat national des instituteurs français (SNI), Strasbourg, du 4 au 7. 7. 60, E 39/60.

Associations internationales

- Colloque de la Ligue internationale de l'enseignement, de l'éducation et de la culture populaire, Versailles, du 11 au 16. 4. 60. Les problèmes principaux étudiés au cours de ce colloque furent les suivants : L'école laïque — Le cinéma et la télévision dans

l'éducation populaire — L'éducation permanente et les œuvres péri et post-scolaires — Les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active.

— XXIIIe conférence internationale de l'Instruction publique, Genève, du 6 au 15. 7. 60, E 32/60.

Thèmes à l'étude : a) L'élaboration et la promulgation des programmes de l'enseignement général du second degré. b) L'organisation de l'enseignement spécial pour les débiles mentaux.

— Journées internationales de Trogen, du 16 au 23. 7. 60, E 12 et 31/60.

Notre collègue Pulfer y a fait une conférence sur « Les problèmes d'une minorité ».

— Congrès de la FIAI, Amsterdam, du 23 au 21. 7. 60, E 28/60.

Thèmes du congrès : a) La réforme des classes terminales de la scolarité obligatoire. b) La correspondance internationale et les échanges scolaires en vue d'une meilleure compréhension des diverses civilisations.

— Congrès de la CMOPE, Amsterdam, du 1 au 7. 8. 60, E 35/60.

Thème général : L'école et la santé de l'enfant. Le rapporteur de la conférence fut notre collègue Robert Michel, de Lausanne.

D'autre part, le DFI nous a priés de lui faire des propositions pour le choix d'un délégué suisse à envoyer :

a) A un colloque organisée par le Centre international de l'enfance à Paris (Château de Longchamp), du 12 au 13. 5. 1960 et consacré au « Problèmes du développement de l'enfant » et

b) A un cours sur le développement et le comportement de l'enfant, organisé à Paris également du 9. 1. au 19. 2. 1961 par le même Centre international.

MM. Adolphe Ischer, de Neuchâtel, et Ernest Cavin, de Lausanne, ont accepté de se rendre, le premier au colloque, et le second à cet important deuxième cours de six semaines. Nous leur en sommes très reconnaissants.

Enfin, M. Hans Frei, de Lucerne, a représenté la SSI et la SPR au Congrès international pour la construction scolaire, tenu à Milan du 13 au 16. 9. 1960.

Nous ne voudrions pas clore ce chapitre sans adresser nos compliments à nos collègues hollandais pour l'accueil qu'il nous ont réservé dans leur pays à l'occasion des congrès de la FIAI et de la CMOPE. En marge des journées de séances souvent harassantes, aux ordres du jour très chargés, les autorités du pays ont rivalisé d'amabilité pour offrir aux congressistes du pays un tableau de la Hollande aussi complet et authentique que possible malgré le temps limité dont nous disposions pour les visites et les voyages. En outre, avec autorité et simplicité nos collègues hollandais de la Nederlandse Onderwijzervereniging et son président, M. Lootsma, en particulier, se sont mis en quatre pour que le déroulement des congrès, avec ses mille points importants et ses dix mille détails, s'opère le plus naturellement du monde. De fait, le tout a marché mieux qu'une horloge bien réglée et bien huilée.

Le Congrès d'Amsterdam de la FIAI fut encore l'occasion de rappeler que l'association vit le jour dans cette ville, fondée par quelques instituteurs français et allemands avec le concours de leurs collègues hollandais. C'était en 1926, huit ans après la première des guerres mondiales. Un ardent esprit de paix, de fraternité, d'amitié et de mutuelle compréhension animait alors les fondateurs de ce nouveau mouvement, le

même esprit qui se manifeste encore dans ces rencontres de la FIAI qui ont su conserver précieusement le secret de certains dénominateurs communs, encore placés au-dessus de la mêlée.

VII. BILAN ET PROGRAMME

A la fin de ce tour d'horizon, encore incomplet, il convient maintenant de faire le point, de comparer le travail accompli pendant l'année avec ce qu'on se proposait de faire. Pour ce rôle d'arbitre, nous allons céder la tribune et la plume aux représentants de l'assemblée générale, aux comités cantonaux et à tous nos camarades membres de la Romande. Nous les pressons de faire part au CC de leurs observations et de leurs suggestions, de leurs encouragements comme de leurs critiques.

Le programme de l'année 1960-61 aura des prolongements naturels sur celui de 1961-62. Le CC va poursuivre ses travaux avec vigilance dans toutes les directions importantes qui se sont dessinées et imposées. Au terme de ce nouvel exercice, nous serons arrivés au Congrès de Bienne. Nous nous réjouissons à l'avance à la pensée de cette grande rencontre fraternelle qui nous procurera l'occasion unique de confronter toutes les opinions romandes au sujet d'un problème capital pour l'avenir de notre école populaire.

A tous nos collaborateurs, à tous les animateurs de la SPR, à tous ceux qui sont chargés de responsabilités, nous disons un dernier et très cordial merci.

Bienne, le 15 avril 1961.

Le président de la SPR : Ad. Perrot.

Comptes SPR

Recettes :	1960
1. Cotisations, abonnements	49 820.70
2. Sociétés d'assurance	317.30
3. Intérêts	446.45
4. Divers	—
Total	50 584.45

Dépenses :	
5. Impression de l' « Educateur » :	
Imprimerie	33 915.72
Clichés	1 181.—
6. Rédacteurs et collaborateurs	9 810.35
7. Séances du comité	2 091.40
8. Administration et honoraires du CC	2 750.45
9. Frais de rédaction	335.40
10. Délégations	2 464.10
11. Subventions	1 506.20
12. Divers	—
Total	54 054.62
Déficit d'exercice	3 470.17

FONDS DE RÉSERVE SPR

Carnet d'épargne CFV no 597 049	14 674.55
Intérêts du dit carnet pour 1960	321.37
Titres (valeur de rachat)	10 120.—
Total	25 115.92
En caisse ou en dépôts	5 480.03
Fortune nette 1960	30 595.95
Fortune à fin d'exercice 1959	35 744.75
Fortune à fin d'exercice 1960	30 595.95
DIMINUTION	5 148.80
Soit : déficit d'exercice	3 470.17
Film Centenaire SPN (subv. SPR)	2 000.—
Intérêts du carnet d'épargne	321.37
Total	5 470.17

CAISSE DE SECOURS SPR**A. Résumé des comptes annuels.**

	Dépenses	Recettes
a) Intérêts des oblig. et actions		416.50
b) Remboursem. impôt anticipé		241.—
c) Droits de garde CFV	12.90	
d) Secours accordés	350.—	
BONI d'exercice	294.60	
	657.50	657.50

B. Fonds de réserve.

Carnet d'épargne no 317 386	12 590.55	
Intérêts du dit carnet 1960	274.39	
17 obligations CFV	17 000.—	
2 actions CFV (valeur d'achat)	1 390.—	
Total « Fonds de réserve »	31 254.94	

C. Bilan.

Fonds de réserve	31 254.94	
En caisse ou en dépôts	704.55	
ACTIF	31 959.49	
Avoir à fin 1960	31 959.49	
Avoir à fin 1959	31 390.50	
Augmentation	568.99	
Soit : boni d'exercice	294.60	
Intér. du carnet d'ép.	274.39	
	568.99	568.99

FONDS DES CONGRÈS**Résumé des comptes annuels.**

	Dépenses	Recettes
Remboursement impôt anticipé		26.65
Ouverture d'un CCP	50.—	
Versement au dit compte	950.—	
Frais de séances « Commission » et divers	770.40	
Retrait du carnet d'épargne	1 770.40	1 743.75
	1 770.40	1 770.40
Carnet d'épargne no 450 885		3 477.03
Intérêts du dit carnet en 1960		75.78
Au 31 décembre 1960		3 552.81
Retrait du 27 janv. 1961	1 743.75	
Carnet d'ép. au 31.1.61	1 809.06	
	3 552.81	3 552.81

GUILDE DE DOCUMENTATION SPR

Recettes :	1960
Février	2 921.60
Mars	3 082.45
Avril	1 605.85
Mai	2 280.25
Juin	2 714.—
Juillet	2 318.85
Août	591.30
Septembre	957.90
Octobre	3 888.20
Novembre	4 257.45
Décembre	5 159.95
Janvier	1 785.25
Impôt anticipé	—
Remboursements	158.40
La Bible enseignée (subsides)	—
Du Dép. de l'instr. publ. de Neuchâtel (dictées Nicoulin)	700.—
Encaissements	32 421.45
Nombre d'encaissements	3 765

Dépenses :

Frais d'impression	20 054.55
Clichés	1 094.05
Fournitures, enveloppes, cartons, bulletins de versement, listes de documentation, frais d'administration	1 019.85
Frais d'envois et de rappels	1 147.75
Honoraires des collabor. et tris de fiches	1 954.50
Honoraires des administrateurs (directeur, 634 fr., trésorier, 784 fr., administrateur, 1 922 fr.)	3 340.—
Dépenses	28 610.70
Solde en caisse	605.96
Encaissements	32 421.45
	33 027.41
Dépenses	28 610.70
En caisse	4 416.71

BILAN

ACTIF	27 777.87
PASSIF	—

DIVERS**UNESCO****Poste d'assistance technique**

- Désignation :** Education préscolaire.
- Lieu d'affectation :** Usumbura (Ruanda-Urundi) avec, éventuellement, des déplacements à l'intérieur du pays.
- Attributions :** Le problème de l'éducation préscolaire suscite depuis quelque temps un vif intérêt en Afrique. L'éducation étant un processus d'acquisition graduelle des mécanismes fondamentaux qui devrait être adapté au rythme du développement intellectuel, il y a intérêt à commencer de bonne heure une éducation systématique en vue d'éviter les gaspillages d'énergie. Le titulaire de ce poste devra :
 - mener une enquête de caractère interculturel sur les besoins de la société et ceux des enfants ;
 - mener une enquête sur les objectifs du développement, en vue de planifier l'élaboration des programmes d'éducation préscolaire ;
 - organiser, à l'intention des élèves-maitres, des stages d'études sur l'enfance et des recherches sur l'élaboration des programmes ;
 - former des maitres spécialisés dans le domaine de l'éducation préscolaire.
- Titres requis :** Diplôme de recherches en matière de psychopédagogie et de développement de l'enfant. Expérience pédagogique et administrative acquise dans des jardins d'enfants.
- Connaissances linguistiques :** Les candidats doivent parler couramment le français et, si possible, savoir aussi l'anglais.
- Durée :** Six mois.
- Traitement et indemnités :** L'équivalent de 6000 dollars des Etats-Unis par an (impôt sur le revenu remboursé à l'intéressé s'il y est soumis), sous réserve d'un ajustement variable en fonction du coût de la vie au lieu d'affectation. L'intéressé aura droit en outre, pendant la durée de ses fonctions, à une indemnité fixe pour frais d'entretien et à une allocation pour charges de famille, s'il satisfait aux conditions requises. Ses frais de voyage aller et retour par avion (mais non ceux de sa famille) seront à la charge de l'Unesco.

8. Les actes de candidatures avec photocopies des diplômes, certificats, curriculum vitae et liste des références sont à adresser : M. A. Perrot, président de la SPR, 18, La Haute-Route, Bienne, jusqu'au 15 mai 1961.

W. G.

Les Romands connaissent-ils

la Ligue Suisse pour la littérature de la jeunesse ?

Fondée en 1954, la Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse a pour objectif l'union de toutes les forces qui, dans notre pays, luttent pour une saine littérature juvénile et combattent les publications de mauvais goût. Véritable centre de documentation, elle réunit tout ce qui touche au problème des lectures de la jeunesse, de façon à tenir à disposition de tous ceux qui ont à cœur la diffusion de saines lectures une documentation aussi complète que possible. Elle publie deux ou trois fois par année un bulletin qui relate ce qui se fait en Suisse dans le domaine qui la préoccupe, et propose, en particulier, des listes d'ouvrages recommandés par les commissions de lecture pour la jeunesse.

Après sept ans d'existence et de fructueuse activité en Suisse allemande, la Ligue a souhaité étendre son

travail à la Suisse romande. Elle s'est approchée de la Société pédagogique romande (SPR) dont la Commission de lecture est devenue section romande de la Ligue. Il s'agit maintenant de renforcer le faisceau de bonnes volontés qui vient de naître et de créer un vaste mouvement romand en faveur de la Ligue.

Son but n'est-il pas aussi le vôtre ? Ne souhaitez-vous pas collaborer à fournir à notre jeunesse un patrimoine littéraire de valeur ? Vous le pouvez en adhérant à la Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse. La cotisation annuelle est de Fr. 4.— pour les membres individuels et de Fr. 20.— pour les membres collectifs. (Versement au CCP III 9480, Ligue suisse pour la littérature de la jeunesse, secrétariat central, Berne.)

Educateurs, responsables de groupements de jeunesse, parents soucieux de l'éducation de vos enfants, ne voulez-vous pas nous aider ? N'aurons-nous pas bientôt le plaisir de vous compter au nombre de nos membres ?

Pour le comité provisoire romand de la Ligue :

Mme F. Liengme, Lausanne

P. v. Allmen, Neuchâtel

A. Chevalley, Lausanne

H. Devain, La Ferrière

GENÈVE

GENÈVE

Exposition 1961

Mercredi s'entrouvraient les portes de l'exposition « Notre école primaire ». Hier, elles s'ouvraient toutes grandes pour nous. Et maintenant, c'est toute la population genevoise que nous convions au Musée d'art et d'histoire.

Une exposition... encore une ! diront les esprits chagrins. Une exposition ? Non, c'est beaucoup mieux que cela : c'est toute la vie de l'école, de la 2e à la 4e année.

Devant une si heureuse réalisation, nous n'aurons

garde d'oublier ceux qui ont travaillé depuis si longtemps à cette œuvre, lui consacrant tout leur talent. Merci pour cette belle collaboration entre inspecteurs et instituteurs. Merci à vous qui n'avez ménagé ni votre temps ni votre peine. Notre gratitude va tout particulièrement à Mlle Chappuis qui a présidé avec bienveillance à la longue préparation de cette manifestation et à M. Rappo qui a donné le cachet artistique.

Chers collègues, venez très nombreux à la salle des Casemates ! Rappelez-vous : « Notre école primaire » nous attend du 27 avril au 7 mai. M.-L. V.

DE TOUT

ET DE RIEN

Notre couverture :

Connaissez-vous les Miroirs d'Argentine ?

Un ouvrage intitulé « Les Miroirs d'Argentine », format 24 × 30, couverture illustrée pleins bords, est sorti de presse il y a quelques mois. Son auteur, notre collègue Pierre Jaquet, membre du groupe des photographes, frère de l'himalayiste Carlo, y décrit, au cours de récits vivants et imagés, l'évolution des techniques de l'escalade dans ces parois qui sont, à plus d'un titre, le domaine et le terrain d'entraînement des grimpeurs lausannois. La nouveauté, l'audace et le caractère artistique des illustrations ont pu être appréciés déjà en partie dans « Les Alpes » et « Alpes, Neige et Roc ».

Relevons le prix modique (6 fr.) d'un ouvrage qui, avec 16 magnifiques illustrations en pleine page, coûte



à peine le prix d'un seul agrandissement.

Ce beau livre peut s'obtenir chez l'auteur : M. P. Jaquet, Montchoisi 6, Lausanne. **



DOCUMENTATION SCOLAIRE

M. Morier-Genoud, Veytaux-Montreux

1. La *Guilde de documentation* est à la disposition de tous les enseignants, abonnés ou non.
2. Les abonnés reçoivent toutes les nouvelles publications, groupées en deux envois par année, en général.
3. Un versement unique de 5 francs — pas obligatoire — donne droit à une réduction de 10 % sur ces envois semestriels, mais non sur les commandes individuelles.
4. Pour la Suisse, prière de ne pas envoyer d'argent d'avance, mais utiliser le bulletin de versement joint à chaque envoi. Les frais de port sont facturés pour les commandes inférieures à 20 francs.
5. On s'abonne par simple carte postale. Les personnes nous avisant de leurs changements d'adresse facilitent notre tâche.

La *Guilde* met à votre disposition le matériel dont nous vous donnons la liste :

* indique une fin d'édition

3. L'Amérique du Nord (réédition), 1 fr.
4. Donndur, enfant des cavernes (réédition), 1 fr. *
11. Nos fruits, une richesse nationale (réédition), 1 fr.
12. Le style baroque, 50 c. *
21. Des cavernes aux cathédrales, avec 16 fiches de dessin, (réédition), 2 fr. 50.
24. Ancienne Diète et l'Assemblée fédérale, 1 fr.
25. Le cordonnier (réédition), 1 fr.
26. Le style affectif, 1 fr. *
27. Au temps des cavernes, avec 16 fiches de dessin (réédition), 2 fr. 50.
31. Choix de problèmes pour grands élèves (réédition), 1 fr.
35. La vie au moyen âge, 1 fr.
36. Au temps des lacustres (réédition), 1 fr.
37. Le cirque (réédition), 1 fr. 20 *.
39. Le canton de Bâle (réédition), 1 fr.
41. Afrique (réédition), 1 fr.
42. De la pirogue au paquebot (réédition), 1 fr.
43. Pyramides et désert. L'oasis, 1 fr.
45. Fjord, 1 fr. *
48. Memento grammatical et carnet d'orthographe (réédition), 2 fr. 20.
49. Arithmétique, admission à l'école normale de Lausanne (réédition), 1 fr.
50. Analyse de textes, degré supérieur (réédition), 1 fr.
51. La paix d'Aarau, 1 fr.
52. La technique du calcul en 2e année primaire, 1 fr.
53. La Belgique, 1 fr.
54. Les Helvètes, avec 10 fiches de dessins, 2 fr.
55. Pour mieux connaître les animaux (avec 10 fiches de dessins), 3 fr. 90.
56. Problèmes de physique, 25 fiches avec solutions, 3 fr. 60.
57. Canton des Grisons, 1 fr.
58. Procédés de calculs et problèmes variés, 1 fr.
59. Pour classer la documentation, 1 fr. 20.
60. Exercices de grammaire (réédition), 2 fr. 40.
61. Afrique du Nord, 1 fr.
62. Pour Noël, 12 saynètes, 1 fr. 50.
63. Volcan, 1 fr.
64. L'Asie, 1 fr.
65. Observation (1re série), 1 fr.
66. 10 000 fois sans microscope, 1 fr.
67. Enquête confirmant la valeur universelle d'un programme d'orthographe d'usage pour les écoles primaires. Programme d'orthographe d'usage pour les 8e et 9e années d'école primaire, 1 fr. *
68. Dictées pour le degré inférieur, 1 fr.
69. Observations 2e série, 1 fr. 20.

70. Géographie universelle. Réponse aux questionnaires du manuel Rebeaud, 3 fr. 30.
71. Châteaux vaudois, 22 fiches, 2 fr.
73. Memento d'instruction civique, 1 fr. 50.
74. Trente-deux fiches de lecture (degré moyen, livre vaudois), 1 fr. 30.
75. Deux cents dictées, 8e et 9e années, 3 fr. 50.
76. Examens E. N. Lausanne, explications de textes, épreuves et arithmétique, 1954-1960, 1 fr.
77. Dix études de texte (degré supérieur), 1 fr. 20.
78. Petit fichier du participe passé avec avoir, 2 fr. 80.
79. Moyens de transport terrestres, 1 fr.
80. Poésies de Noël pour petits et grands, 3 fr. 50.
101. Cent vingt-sept fiches pour l'étude des fractions ordinaires (réédition), 5 fr.
102. Cent quatre-vingt-quatre fiches d'orthographe pour les degrés moyen et supérieur (réédition), 4 fr. 20.
103. Dix-huit fiches de conjugaisons (réédition), 50 c.
104. Vingt-quatre feuillets « Educateur » pour fiches d'orthographe (degrés inférieur, moyen et supérieur, 1 fr.
105. 120 fiches pour l'étude des surfaces, 6 fr. 50.
106. Vingt-quatre vues aériennes, 2e série, 6 fr. 50.
107. 102 fiches de géométrie U.I.G., 4 fr.
108. L'Eglise, des premiers pas au moyen âge, quarante fiches, 2 fr. 50.

Fiches de géographie de l'U.I.G. :

- | | |
|--|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 109. Suisse, généralités (11), 1 fr. ; 110. Jura (17), 1 fr. 70 ; 111. Plateau (22), 2 fr. ; 112. Alpes (21) (réédition), 2 fr. ; 113. La houille blanche (21), 2 fr. ; 114. Navigation (22), 2 fr. ; | <ol style="list-style-type: none"> 72. Les maisons suisses, 15 feuillets, 21 gravures, 11 photos, 1 fr. 80. 146. Silhouettes caractéristiques de villes suisses. 21 fiches, 2 fr. 155. Europe, généralités (16 fiches), 1 fr. 60. 156. Suisse : croquis panoramique (16), 1 fr. 60. 157. Péninsule Ibérique (25), 2 fr. 20. |
|--|--|
115. La Suisse en mots croisés, 25 grilles (réédition), 1 fr. 20.
 116. Nouveaux mots croisés scolaires, 25 grilles (réédition), 1 fr. 20.
 117. Problèmes graphiques pour le degré moyen, cinquante-six fiches (réédition), 1 fr. 50.
 118. Pas à pas, problèmes pour le degré moyen, trente fiches graduées, 1 fr. 20.
 119. Dix fiches de travaux pratiques (trav. man.), 1 fr. a) pour petits, b) moyens et c) grands.
 120. Le maître éducateur, brochure, 1 fr. *
 129. Numéro de l'Educateur : Le canton de Vaud, 50 c. *
Tableaux didactiques (format 84 × 59), à 3 fr. l'ex. :
 131. La dent — 132. L'appareil digestif — 133. Le crâne — 134. L'œil.
Clichés : 1 fr. pièce montée ; 0 fr. 50 non montée : Gros de Vaud et Jorat : quatre clichés — Vaud : La Côte, huit clichés — Lavaux, sept clichés — Le Nord, six clichés — Vallée de Joux, six clichés — Vallée de l'Orbe, six clichés — Lausanne, neuf clichés — Région d'Aigle, six clichés — La Venoge, cinq clichés — Pays-d'Enhaut, cinq clichés — La Broye, neuf clichés — Riviera, huit clichés.
Suisse : Lucerne, sept clichés — Fribourg, neuf clichés — Uri-Glaris, neuf clichés — Berne, onze clichés — Neuchâtel, six clichés — Tessin, dix clichés — Valais, douze clichés — Zurich, neuf clichés — Saint-Gall/Appenzell, neuf clichés — Grisons, neuf clichés. — Bâle, huit clichés — Argovie, huit clichés — Schwyz/Zoug, sept clichés — Genève, quatre clichés — Soleure, sept clichés — Thurgovie, cinq clichés — Afrique, neuf clichés.
 137. La clé des champs (plan, carte, boussole, 114 clichés, 131 exercices), 4 fr. 20.
 138. Jeux de lecture (1re partie de Mon premier livre), 2 fr. 75, écriture vaudoise.
 139. Jeux de lecture (2e partie de Mon premier livre), 7 fr., caractères d'imprimerie.
 140. Trente-huit feuillets orthographe aux degrés inférieur et moyen. 1 fr. 50.
 142. Huit feuillets problèmes pour élèves avancés de 10 à 12 ans, 50 c.
 143. Quatre-vingts fiches pour enseigner la première dizaine, 1 fr. 40.
 144. Quinze mots croisés histoire et cinq mots croisés histoire générale, 1 fr. 20.
 145. Capitales européennes et géographie mondiale, 1 fr. 50.
 147. Guide pour l'emploi du matériel expérimental vaudois, 5 fr. 70.
 148. Croquis d'histoire suisse, 40 fiches, 2 fr.
 149. A. La Bible enseignée, tome I, brochure et 23 fiches, 3 fr.
B. La Bible enseignée, tome II, brochure et 30 fiches, 4 fr. 80.
 150. Vocabulaire : Animaux. 43 fiches-questions, 1 fr. 80.
 151. Vocabulaire : Animaux. 43 fiches-réponses, 1 fr. 80.
 152. Allemand, 36 fiches, série 2, thèmes et versions, 1 fr. 80.
 153. Allemand, 16 pages exercices complém. pour 3e année, 30 c.
 154. 56 fiches de calcul, 2e année, 3 fr.
 158. Poèmes choisis (150), 11 à 15 ans, 3 fr. 50.
 159. Fiches de problèmes 2e année, 1 fr. 50.

Renseignements et commandes : Louis Morier-Genoud, Veytaux-Montreux, tél. (021) 6 26 31.

Pour vos excursions scolaires

l'Office régional de Tourisme de Martigny vous offre

un choix incomparable et varié de promenades dans la région suisse du Mont-Blanc et du Grand-St-Bernard

Au pays des Trois Dranses

par le Chemin de fer Martigny - Orsières - Le Châble et ses cars automobiles.

CHAMPEX-LAC : la Perle du Valais avec son lac enchanteur entouré d'un parc de forêts. Télésiège de La Braya.

LA FOULY - VAL FERRET : le vallon pittoresque et reposant.

GRAND-ST-BERNARD : l'Hospice célèbre (2472) avec sa chapelle, son musée et ses chiens. Télésiège de la Chenalette.

VERBIER : le magnifique plateau ensoleillé. Télésièges de Savoleyres et des Ruinettes, à la porte de la Haute Route.

FIONNAY - MAUVOISIN : à l'entrée des gigantesques travaux de Mauvoisin.

Services d'autocars pour :

Champex - La Fouly - Ferret - Grand-St-Bernard - Aoste - Sembrancher - Vollèges - Levron - Le Châble-Verrier - Le Châble-Mauvoisin.

Trains et cars spéciaux sur demande.

Tarifs réduits pour sociétés et écoles.

Cars pour excursions et courses organisées.

CIRCUITS :

1. Orsières - Champex - Les Valettes, par les Gorges du Durnand.

2. Grand-St-Bernard - Ferret - Orsières, par le Col de Fenêtre.

Service quotidien Orsières - Aoste du 1. VI. au 30. IX.

TRIENT - COL DE LA FORCLAZ par la nouvelle route internationale conduisant à Chamonix.

RAVOIRE, à mi-chemin, magnifique plateau dominant Martigny et la vallée du Rhône.

Télésiège du col de la Forclaz à l'Arpille. Panorama grandiose face au massif du Mont-Blanc et dominant la vallée du Rhône avec l'éblouissant spectacle qu'offrent les Alpes bernoises et valaisannes.

Trient, sympathique village alpestre au pied du glacier de même nom sur la route de Chamonix.

Chemin-s/Martigny, joli site entouré de forêts de mélèzes. Col des Planches.

Plaine du Rhône. Circuit des Vins et des Fruits. Fully - Saillon - Leytron - Riddes - Saxon - Mon Moulin Charrat - Martigny. Téléférique Dorénaz-Allesse.

Isérables, village haut perché et typiquement valaisan, relié à la plaine par téléphérique.

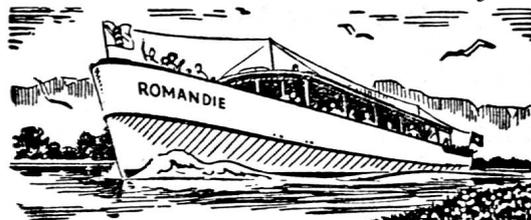
Ovronnaz-s/Leytron, magnifique plateau ensoleillé aux pieds des Muerans, à deux heures de la cabane Rambert. Services postaux : Leytron-Ovronnaz.

Prospectus et renseignements : OFFICE RÉGIONAL, DE TOURISME DE MARTIGNY. — Téléphone : No (026) 6 00 18.

En cas de non-réponse : No (026) 6 14 45.

Adresse télégraphique : TOURISME MARTIGNY.

La belle croisière sur les eaux du Jura



Courses horaire et spéciales ainsi que pour toutes destinations sur les trois lacs.

Renseignements et horaires :

W. KOELLIKER, Port, Neuchâtel - Tél. (038) 5 20 30 ainsi que bureaux de rens. et horaires CFF

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8, Beau-Séjour
Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation